II BUDGET

ÜE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1910.

Le projet	de	Budget	de	la	Dette	p	ubli	que	pour	l'exercice 49)10
s'élève à .				•				•	. fr.	185,461,994	19
Les crédits	vot	és pour 1	1909	m	ontent	à.	•	•	• .	178,057,751	34
Sojt, pour	191	0, une a	ugm	ent	ation d	le.	-		. fr.	7,404,242	88
Cette augn	enta	ation se j	ustif	ie c	omme	il :	suit	:			

Première Section. — Dépenses ordinaires.

CHAPITRE Iox.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

ART. 5. — Dette à 3 % (1ro série).

demandé pour 19 alloué pour 1909									
	Aug	MEN	e T	TIO	N.	•	. fr.	174,279	60

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 5,281,200 francs émis en dette à 3 %, 1^{100} , 1^{100} série, pendant l'année 1908, soit $\frac{5,281,200 \times 3.30}{100}$ = fr. 174,279 60.

ART. 6. — Dette à 3 % (2° série).

Crédit	demandé pour 1910		•	•				. fr.	84,262,202	70
	alloué pour 1909.	•		٠	•	•	•		81,694,459	50
		A	UGM	ENT.	ATIC	N.	٠.	. fr.	2,567,743	20

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 77,810,400 francs émis en dette à 3 $^{\circ}/_{\circ}$, 2° série, pendant l'année 1908, soit $\frac{77,810,400\times3.30}{100}=$ fr. 2,567,743 20.

ART. 7. — Dette à 3 % (3° série).

		Aı	UGM!	ENT!	ATIO	N.		. fr.	93,485	40
	alloué pour 1909.	•	•	•	•	٠	•		8,342,881	80
Crédit	t demandé pour 1910	•	•	•	•	•	•	. fr.	8,436,067	20

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 2,823,800 francs émis en dette à 3 %, 3° série, pendant l'année 1908, soit $\frac{2,823,800\times3.30}{100}$ = fr. 93,185 40.

ART. 8. — Intérêts à 3 % sur les sommes retenues provisoirement sur le prix de rachat des tignes des Sociétés anonymes des chemins de fer de la Flandre occidentale et de Termonde à Saint-Nicolas.

Cette augmentation représente le montant des intérêts annuels à 3 % de la somme de fr. 24,196 30, restant à payer à la Société anonyme du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas sur la somme de 40,000 francs qui avait été retenue sur le prix de rachat de sa concession, conformément à l'article 7 de la convention du 7 mai 1908 approuvée par la loi du 24 décembre suivant.

Arr. 9. — Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1909 et 1910 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.)

proposée pour mettre le crédit en rapport avec les faits de l'exercice 1909 et les prévisions pour l'exercice 1910.

Art. 16 à 27. — Annuités à payer pour le service d'actions et d'obligations émises par diverses sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.

Les annuités portées aux articles 46 à 27 sont conformes aux tableaux d'amortissement; elles présentent, comparativement à celles inscrites au Budget de 1909, des augmentations et des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une augmentation de fr. 2,972 50.

ART. 28. — Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.

Crédit demandé pour 1910	•				. fr.	3,470,000	*
— alloué pour 1909	•		•	•		3,260,000	»
Augmen	(TAT)	ON			. fr.	210,000	»

Cette somme représente les premières annuités à payer par l'État pour l'établissement ou l'extension de diverses lignes vicinales.

ART. 30. — Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Namur et de Malines.

			Dn	INI	יתנייו	N		fr	8746	96
	alloué pour 1909.	•					•	•	11,164	<u>8</u> 8
Crédit	demandé pour 1910					-		fr.	5,447	62

Le terme de la concession téléphonique de Namur était fixé au 22 juin 1910; il s'ensuit que l'annuité afférente à cette concession, soit fr. 10,868 17, est réduite pour l'année 1910 à fr. 5,151.21, d'où une diminution de fr. 5,716 96.

ART. 34, litt. a. — Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)

Crédit	demandé pour 4910							. fr.	300,000))
	alloué pour 1909.	•	•	•		•			177,000	»
		A	UGM	ENT	ATIO	ON		. fr.	123,000	»

Cette augmentation résulte, d'une part, des frais occasionnés par le

renouvellement des feuilles de coupons de diverses catégories de titres ainsi que par la création d'obligations au porteur de la Dette publique, et, d'autre part, de l'élévation du taux moyen du change sur Paris.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 36. — Pensions diverses.

	Aı	UGM	ENT	ATIO	on.		. fr.	452,000))
	alloué pour 4909.	•	•		•	٠		16,065,474))
Crédit	demandé pour 4940	•		•	•		. fr .	16,517,474	, »

Le tableau qui fait l'objet de l'annexe n° 2 indique les sommes nécessaires en 1940 pour le service des diverses catégories de pensions à charge de l'État. Il fait en outre ressortir la décomposition, par nature de pensions, de l'augmentation proposée.

ART. 37. — Pensions mises à charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV). relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.

Crédit demandé pour 4940.	•						. fr.	7,357	60
— alloué pour 4909	•	•		•	٠,	•		8,304	35
	D.	IMINI	JT (0	N.			. fr.	946	75

résultant de l'extinction de deux pensions.

ART. 38. — Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées.

	Au	GME	NTA	TION	₹.		•	. fr.	287,000))
	alloué pour 4909.	•		•	•	•	•		4,985,000	»
Crédit	demandé pour 1910				•			. fr.	$5,\!272,\!000$))

L'extension du corps enseignant des établissements communaux amène

l'accroissement du nombre des professeurs et instituteurs admis annuellement à la retraite.

On sait que l'État assume le service des pensions de ces fonctionnaires et en supporte les deux cinquièmes; le surplus est recouvrable au profit du Trésor à charge des provinces pour un cinquième et à charge des communes pour deux cinquièmes; ce recouvrement figure en recette au Budget des Voies et Moyens.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances:

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1910 est fixé à la somme de cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-quatorze francs dix-neuf centimes (fr. 185,461,994 19), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 19 octobre 1909.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomenden, Heil!

Op voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden:

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting der Openbare Schuld voor het dienstjaar 1910 is vastgesteld op de som van honderd vijf en tachtig millioen vier honderd een en zestig duizend negen honderd vier en negentig frank negentien centiemen (fr. 185,461,994 19), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laken, den 19 October 1909.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances.

Van 's Konings wege :

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1910.

Articles	DÉ DES SERVICES ET	SIGNATIO		enses.		MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Première section. Depenses ordinaires.	inténérs du capital en circulation au 51 déc. 1908,	lutérêts du	Dotation de l'amortissement.	Total par dette.		
	CHAPITRE 1or.						
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
	1" SECTION.						
	Dette dont l'origine est antérieure au 1er octobre 1830.						
1	Dette à 2 1/9 0/0	5,498,990 78		,	5,498,990 78	5,498,990 78	
2	Rente au nom de S. G. le prince de, Waterloo	•	•	,	•	80,637 50	
	2mc SECTION.						
. :	Redevances duss au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avrilsui- vant.					,	·
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances		,	a	•	123,386 24	
4	Rachat des droits de fanal	,	•	•	•	21,164 02	
	3 ^m SECTION. Dettes contractées depuis 1830.						
	§ 1°. Intérèts et amortissement.						
5	Delte à 3 % (11e série)	14,511,611 24	391,644	1,490,325 52	16,393,580 76	16,393,680 76	
в	— (2º série)	74,446,571 46	2,155,431 »	7,660,200 24	84,262,402 70	84,982,902 70	
7	. (3° série)	7,467,285 n	201,887 -	768,015 20	8,436,067 20	8,436,067 90	
	Totaux fr.	101,924,45848	2,748,942	9,917,440 96	114,590,841 44		
			12,666	,382 96		Í	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD VOOR HET DIENSTJAAR 1910.

Arti- kelen.	AA van de diensten en v	ANWIJZING		er uitgave	n.	BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofilstuk.
	eerste sectie	KRÓOZEN Van het op 31 Dec. 1908 in		OR AFLOSSING.	Totaal		
	GEWONE UITGAVEN.	omloop zijade kapitaal.	Kroozen van het afgelostkapitaal	Dotatie der adossing.	per schuld.		
	EERSTE HOOFDSTUK.						
	DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.						
	1° SECTIE.						
	Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.						
1	Schuld aan 2 1/2 t. h	5,498,090 78	•		5,498,990 78	5,498,990 78	
. 2	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo		*		n	80,657 50	
	2º SECTIE.						
	Jaarrenten verschuldigd aan de Regeering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1842 en de internationale overeenkomst van 31 October 1879 goedgekeurd door de wet van 29 April daaropvolgende.						
3	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden.	•	·	a	n	123,386 24	
4	Afkoop der vuurbaakgelden			ח		21,164 02	
	3. SECTIE.] 					
	Schuld aangegaan sedert 1830.	ļ					
	§ 1. Kroozen en aflossing.						
5	Schuld aan 5 i. h. (1e reeks)	14,511,611 24	391,644 •	1,490,325 52	16,393,580 76	16,393,580 76	
6	— (2° reeks) ,	74,446,571 46	2,185,431	7,660,200 24	84,262,202 70	84,262,202 70	
7	— (3º recks)	7,467,285 *	201,867	766,915 20	8,4 56,0 67 20	8,436,067 20	
	TOTALEN fe.	101,924,458 48	2,748,042 *	9,917,440 96	114,590,841 44		
	'		12,666	,382 96			

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
8	Intérêts à 3 % sur les sommes retenues provisoirement sur le prix de rachat des lignes des Sociétés anonymes des chemins de fer de la Flandre occidentale et de Termonde à Saint-Nicolas.	8,225 89	
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1909 et 1910 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires ; intérêts et frais des bous du Trésur en circulation. (Crédit non limitatif.)	11,000,000 •	
	§ 2. Aunuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 >	
11	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 5 juin suivant.	612,000 »	
12	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mêtres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1er janvier 1877. (Art. 53 et 57 de la convention du 1er juin 1877.)	8,471,857	
15	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 lévrier 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	072,550 v	
14	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Lauden à Ciney)	858,287 69	146,677,112 59
15	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.	190,900 »	
16	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,725 »	
17	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.	160,675 •	
18	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eccloo à Gand	64,940 •	
19	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de ser de Tongres à Bilsen	34,410 »	
20	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	762,555 *	
21	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	959,537 80	
22	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anouyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	16,185 »	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Interesten aan 5 t. h. op de sommen veorloopig ingehouden op den inkoopprijt der lijnen van de naamlooze Manschappijn der verpressen van Weis-Maanderen en van Dendermonde toas Sint-Nicolaes. Reosean, alloesing en koston der kapitalen untleend en te ontleenen gedurende de jaren 1900 an 1210 tot bensipling der oligaven op builengewone middelten interesten en kosten der in ontdeep Schnikschons (Ondermond treuter). \$ 2. Janarenten van Verschillenden aard. Reote op naam der stad Brussel. \$ 2. Janarenten van verschillenden aard. 10 Reote op naam der stad Brussel. \$ 500,000 • \$ 2. Janarenten tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatiemateried, overgrenomen karaltens artikel 10 der conventie van 25 April 1870 geedgekand doort de vet van 3 Juni daarprontgende. 12 Jaarsom tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770-167 meters, leepte der tijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd voor 1 Janari 1877 (ar 35 en 37 der verserkomst van 1 Juni 1877, vi 13 jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergrenning van den spoorweg van Bergen tot Manage (Overrenkomst van 1 Juni 1877, vi 1972, vi	Artikelen	AANWIJZING van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.	BEDRAC DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
1998 -rt 1919 tot bestrijding der uitgewen op buitengewone middelen; interesten en kosten der in omfong Schauksishons (Onbepauld krediet.) 11,000,000 11,000,000 2 3 2 3 3 3 3 3 3 3	8	van de naamlooze Maatschappijen der spoorwegen van West-Vlaanderen en van Den-	8,225 80	
Rente op naam der stad Brussel. Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatiematerieet, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870 gordgekeurd door de wet van 5 Juni daaropvolgende. 12 Jaarsommen tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,157 meters, lengte der tijden of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vôor 1 Januari 1877, dr. 47 55 en 57 der overenkomst van 1 Juni 1871). 15 Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning van den spoorweg van Bergen tot Manage (Overenkomst van 16 en 17 Februari 1857 goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858). 14 Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg gensand «Hesbaye-Comitez » (lijn van Landen tot Ciney). 15 Jaarsom tot en met 1937 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt. 16 Jaarsom tot en met 1937 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen der « Grande Compagnie du Laxembeurg » . 17 Jaarsommen tot en met 1938 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen en der obligatiën van de spoorweg-maatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren . 18 Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorweg-maatschappij Tengeren-Bissen . 20 Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Lidegeeis-Limbourgenis » . 21 Jaarsommen tot en met 1948 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij » Lidegeeis-Limbourgenis » . 22 Jaarsom tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij » Etdegeeis-Limbourgenis » . 22 Jaarsom tot en met 1946 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij » Etdegeeis-Limbourgenis » . 23 Jaarsom tot en met 1946 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij » Etdegeeis-Limbourgenis » . 24 Jaarsom tot e	9	1909 en 1910 tot bestrijding der nitgaven op buitengewone middelen; interesten en	11,000,000 »	
Jaarsom tot en met 1940 te hetalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatiematerieel, overgemomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870 gordgekvurd door de wet van 3 Juni daaropvolgende. Jaarsomen tot en met 1966 te hetalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,157 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóor 1 Januari 1877. (Art 55 en 57 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)		§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard.		·
materirel, overgrenomen karachtens artiked 10 der conventie van 25 april 1870 goedgekeurd door de wet van 5 Juni daaropvolgende. 12 Jaarsommen tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 776,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd voor 1 Januari 1877. (Art 55 en 57 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	10	Rente op naam der stad Brussel	300,000 •	
13 Jaarsom tot en met 1957 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd « Besbeye-Conditoz » (lijn van Landen tot Ciney)	11	matericel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870	612,000 »	
spoorweg van Bergen tot Manage (Overrenkomst van 16 en 17 Februari 1857 goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.)	12	770,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór	8,471,837 »	
genaand • Hesbaye-Condroz • (lijn van Landen tot Giney)	13	spoorweg van Bergen tot Manage (Overcenkomst van 16 en 17 Februari 1857	672,530 *	
Van Landen tot Hasselt 190,000	14		858,287 69	146,677,112 59
Jaarsommen tot en met 1955 te hetalen voor den dienst der beroorrechte aandeelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren	15		190,900 »	•
der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren	16			
Jaarsom tot en met 1919 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Tongeren-Bilsen	17	der obligation van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes		
spoorwegmaatschappij Tongeren-Bilsen	18			
spoorwegmaatschappij - Liégeois-Limbourgeois	19			
spoorweg maatschappij « Est belge »	20			
spoorwegmaatschappij Charleroi-Lenven	21			
	22		16,185 »	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles,	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
23	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de ser d'Anvers à Rotterdam	979, 34 5 »	
24	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liége à Maestricht	137,785 •	
25	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	132,475 ·	
26	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale.	796,760	
27	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale.	1,328,285 •	
28	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	3,470,000 •	
29	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installa- tions maritimes de Bruxelles	550,000 ·	
30	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Namur et de Malines.	5,447 62	
	§ 3. Autres charges.		
51	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.).	39,14 2 29	
32	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	44,135 40	
33	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes, (Crédit non limitatif.)	150,000 v	
34	a. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)	307,500 •	
	CHAPITRE II.		
	RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.		
35	Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1905 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1910 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Credit non limitatif.)	14,031,000 »	
36	Pensions diverses.	16,517,474	
37	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	7,357 60	36,391,831 6
38	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées		
39	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	, ,	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.	BEDRAG DBR KREDIBTEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
23	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligati ën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam	979,345 •	
24	Jaarsommen tot en met 1951 te hetalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maestricht	137,785 •	
25	Jaarsommen tot en met 1942 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naam- looze spoorwegmaatschappij - Entre-Sambre-et-Meuse •	132,475 >	
26	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze Maatschappij der spootwegen van West-Vlaanderen	796,760 ×	
27	Jaarsom tot en met 1948 te betalen voor den dienst der aandeelen van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen	1,328,285 •	
28	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtings- kapitaal der huurtspoorwegen	3,470,000 .	
29	Jaarsom door den Staat tot en met 1986 te betalen aan de Naamlooze Vennootschap van het Kanaal en de Zeevaartinstellingen van Brussel		
30	Jaarsommen tot en met 1911 te betalen uit hoofde der naasting van de vergunde telephoonnetten van Namen en van Mechelen	5,447 62	
	§ 5. Andere lasten.		
51	Jaarrente aan 3 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van		
3 2	2 April 1875)	39,142 29	
	19 Augustus 1893)	44,135 40	
55	Minimum van interest door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoor- wegmaatschappij van Hasselt-Maeseyck; minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nicupoort-Veurne (Onbepaald krediet.)	150,000 -	
34	a Kosten rakende den dienst der verschillende voormelde schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen. (Betaling der kroozen, allossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.)		
	b. Kosten van toezicht op de spoorwegmaatschappijen, enz, onder oogpunt des waarborgs van den interest-minimum	307,500	
	ноогратик и.		
	VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.		
35	Vergelding in zake van militie (wet van 21 Maart 1902), er bijgevoegd de vooraflichting in toegelaten bij artikel 2 der wet van 26 Augustus 1903 (bijzonder fonds van de reserve-vrijwilligers). Dienstjaar 1910 en, bij uitzondering, vroegere dienstjaren. (Onbepaald krediet).		
36	Verschillende pensioenen	16,517,474	,
17	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1807, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art IV) betrekkelijk den inkoop door den Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren		76 TO 1 W 3 1 CO
ลีห	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers en der leden van bet onderwijzend personeel der aangenomen lagere scholen	,	
39	Pensioenen der vroegere retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de pensioenkas van de weduwen en weezen van het Departement van Financiën.		

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION des services et de l'objet des dépenses.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL
40	CHAPITRE III. INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS. a. Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor) > 1,540,000 -	
11	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 °	2,593,050
42	Intérêts à 2 1/2 0/0 dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 3 0/0 sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	850,000 -	
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUB	LIQUE fr.	185,461,994 19

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 19 octobre 1909.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre des Finances, Ju L. LIEBAERT.

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.	BEDRAG OER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
41	HOOFDSTUK III. KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIËN. a. Kroozen aan 5 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat	3,050 • 850,000 »	2,593,050
	-Totaal den Begrooting van de Openbare	Schuld fr.	.185,461,994 19

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit van 19ⁿ October 1909.

LEOPOLD.

Van's Konings wege:

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1910

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

dos articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPI	enses et	r servi	ices.	
			inténèts du	FONDS D'AMO	RTISSEMENT	
!			capital en eirculation au 31 déc. 1908,		Dotation 40 Pamortimement	Total par dette.
		Premiere Section. —				
		DÉPENSES ORDINAIRES.				
		CHAPITRE PREMIER.				
		SERVICE DE LA DETTE PROPREZENT DITE.				
		1" SECTION.				
		Delles dont l'origine est antérieure au 1er octobre 1830.				
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 ½ % en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1910 et au 1 ^{er} janvier 1911)	5, 498,9 90 78	מ	•	5,498,990 78
2	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de S. G. le prince de Waterloo en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 14 mai et au 14 novembre 1910)			٠	٠
		2mc SECTION.				
		Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril suivant.				
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 25 dudit traité et article 10 de ladite convention.)	1	ø	•	
4	20	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	D	•		5
		A bepores fr.	5,498,990 78		,	ಗ,498,990 78

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS	CREDITS	DIFFÉ	RENCES.	CRÉDITS	DÉPENSES	
demandés POUR L'EXERCICE 1910.	allouds POUR L'HERREICE 1909.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	ellouds POUR L'EXERCICE 1908.	de	Observations.
			İ			
					,	
			}			
,			,			
5,498,990 78	5,498,990 7×	3	71	5,498,990 78	5,498,990 7 8	
80,637 50	80,637 5e	,	•	80,637 50	8 0, 637 50	
				,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	05,001 00	
				:		
					•	
125,386 24	123,386 24	b		123,386 24	121,499 61	
21,164 02	21,184 09	s .	,	21,164 02	20,840 41	
5,724,178 54	5,724,178 54	6	7)	5,724,178 K4	5,721,988 30	6

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

des relicles	des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPE	nses et	SERVI	CES.	
					Repor	т
			ıstérêts du	FONDS D'AMO	DRTISSEMENT.	m . 4 . 1
			capital en circulation au 31 déc. 1908.	capital amorti	Dotation de	Total par dette,
		Rеровт , .	5,498,990 78	υ		5,498,990 78
		3me SECTION.				
	}	Dettes contractées depuis 1830.	1	1		
		§ 4". Intérêts et amortissement. Dette à 3 °/o, 1 ° série :				
5	a.	Intérêts à 3 % sur le capital de 485,720,375 francs en circu- lation au 31 décembre 1908 (semestres au 1er juillet 1910 et au 1er janvier 1911)	14,511,611 24		n	
1	b.	Amortissement :	ļ		•	
		1º Dotation de 30 c¹ % sur le capital émis primitive- ment de 496,775,175 francs, déduction faite d'un capital de 3,644,600 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1807.	ñ		1,490,325 52	16,393,580 76
		2º Intérêts à 3 ° osur le capital amorti de 13,054,800 francs, déduction faite du capital de 3,644,600 francs men- tionné ci-dessus (mêmes semestres)	•	391,64 4 •	ń	
	!	Dette à 3 %, 2° série :		į.		
в	δ.		74,446,571 46	*		
	\ b.*	Amortissement:				
		1º Dotation de 30 c' º/o sur le capital émis primitive- ment de fr. 2,553,400,082 22, déduction faite d'un capital de 724,500 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897			7, 660, 200 24	\ \84,262,202 70
		2º Intérêts à 3 º/o sur le capital amorti de 71,847,700 francs, déduction faite du capital de 724,500 francs men- tionné ci-dessus (mêmes semestres).	•	2,155,431 »	ū	
	}	Dette à 3 %. 3° série :				
7	a.	Intérêts à 3 %, sur le capital de 248,909,500 francs en circulation au 31 décembre 1908 (semestres au 1er février et au 1er août 1910).	7,467,285 »		,	
	(b.	Amortissement:]		
٠		1º Dotation de 30 cº º/o sur le capital émis primitive- ment de 255,638,400 francs, déduction faite d'un capital de 2,576,200 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897	•	•	766,915 20	8,486,067 2 0
		2º Intérêts à 3º/, sur le capital amorti de 6,728,900 francs, déduction faite du capital de 2,576,200 francs men- tionné ci-dessus (mêmes semestres).		201,867 -		
		Totaux	101,924,458 48	2,748,942 •	9,917,440 98	114,590,841 44
			<u></u>	12,666	3,382 96	
	1,			I		ł

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Jemendés PODR L'EXERCICS	allouds allouds alloud		CRÉDITS alloués pour l'exercice	DÉPENSES de L'EXERCICE	Observations.	
1910.	1909.	AUGHRETATION.	diminution.	1908.	1907.	·
5,724,178 54	5,724,178 54	ņ	-	5,724,178 54	5,721,968 30	
	×					
			,			
	-					
16,393,580 76	16,210,301 16	174,279 60		16,122,617 76	15,607,797 98	
				**		
84,962,202 70	81,694,459 50	2,567,743 20	*	79,310,978 40	77,431,727 40	
8,436,067 20	8,342,881 80	93,185 40		8,083,755 60	7,957,111 80	
					,	
				,		

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Керовт , l _г .
•		Intérêts à 3 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eccloo à Gand. (Pour mémoire)
8	•	Intérêts à 3 % sur les sommes retenues provisoirement sur le prix de rachat des lignes des Sociétés anonymes des chemins de fer de la Flandre occidentale et de Termonde à Saint-Nicolas
9	•	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1909 et 1910 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.)
P	0	Intérêts et déhours à payer à la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale du chef du service provisoire des actions et des obligations émises par elle, assuré pour compte de l'État (pour mémoire).
		§ 2. Annuités diverses.
10		Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1er juillet 1910 et au 1er janvier 1911.)
11	•	Annuité (calculée à 4 ½ % sur un capital de 15.600,000 francs), à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant.
	\	Annuités à payer jusqu'en 1966 : Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres , longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . 5,591,169 *
19	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.)
13		Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
14	•	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney).
15		Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt
6	6	Annuité à payer jusqu'en 1965 du chef du rachat de la concession du chemin de ser de Termonde à Saint-Nicolas (pour mémoire)
16	•	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxem- bourg
17	r	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
18	n	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eccloo à Gand
19	•	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.
20	r	Annuilés à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de ser Liégeois- Limbourgeois.
21	â	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge
22	n	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉD!	lés	CRÉDIT		DIFFÉR	ENCES.	CRÉDITS elloués	DÉPENSES de	Observations.
1910		1909.	ICK	AUGMERITATION.	PIMINUTEUM,	1908.	1907.	Ouservations.
114,816,03	9 20	111,980,821	20	2,835,208 2 0	p\$	109,211,530 30	106,718,605 46	
p		n		'n	•		887 67	
8,22	5 89	7,500	ń	725 89	n	19,414 69	37,917 07	
11,000,00	0 »	7,500,000	ъ	3,500,000 *	*	7,000,000 •	5,689,801 40	
٠		•		>	»	(1) 65,043 98	•	(4) Crédit supplémentaire alloué par la le du 17 août 1909, Moniteur nº 233.
300,00	0 .	300,000	r	•		300,00 0 •	300,000 •	
612,00	o 0	612,000	•	٥	•	612,000 •	612,000 >	
8,471,83	7 •	8,471,857	ŋ	4		8,471,837 n	8,471,837 .	
672,33	50 »	672,330	Þ		b	672,330	672,330 .	
858,28	7 69	858,287	69	'n	ň	858,287 60	858,287 69	
190,90	0 "	190,900	'n	'n	*	190,900 "	1	
Ď				•		(²) 256 ,000 •	•	(2) Crédit alloué par la loi du 24 déce bre 1908, Meniteur nº 380.
8,72	5 .	8,175	n	550 •	•	8,850 .	8,300 •	ble 1908, Wentleur II 560.
160,67	5 0	160,850	•	ń	175 •	160,965 "	160,505 •	
64,94	0 •	64,510	'n	430 "	•	6 ४,080 •	64,620 »	
34,41	0 .	33,810	4	600 .	ū	34,195 »	54,130 n	
762,35	5 .	761,895	n	460 n	ń	761,785 »	759,662 50	
959,33	7 50	958,835	ח	502 50	71	989,040 .	958, 0 62 50	
16,18	5 4	15,680	n	50 5 *	5	16,175 .	15,647 50	
158,936,23	7 28	132,597,430	69	6,338,981 59	17 5 »	129,663,453 66	125,553,683 79	

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des * articles,	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Вдровтfr.
23	9	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de ser d'Anvers à Rotterdam
24	n	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liége à Maestricht
2 5	•	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre- Sambre et Meuse.
26	*	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale
27	a	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.
28		Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux
29	n	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles
30		Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Namur et de Malines.
•	•	Dernier douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liége et La Louvière. (Pour memotre.)
		§ 3. Autres charges.
31	n	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,304,781 60 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1909 au 12 avril 1910.)
32	a	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de 1,471,180 francs à répartir en vertu de l'art. 3 de la loi du 19 août 1893, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1° septembre 1909 au 31 août 1910.)
33		Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 1er décembre 1866. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi). — Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes en vertu de la loi du 11 septembre 1895
34	a.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)
	b .	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions
		Total du chapithe le fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS	CRÉDITS alloués	différences.		CKÉDITS alloués	DÉPENSES de	
1910.	POUR L'EXERCICE 1909	AUGURNTATION,	CIMINTTION.	1908.	L'EXERCICE 1907.	Observat i ons.
1 38,956, 237-28	152,597,450 69	6,3 58,981 59	175 »	1 2 9,663,433 66	125,558,688 79	
979,345 -	978,540	805 •	M	978,510	978,255	
137,7×5 •	137,440	545 ·	ь	137,050 -	137,645	
132,475	133,240	»	76 5 »	132,922 50	132,9 50 ·	
796,760	797,045		285 -	797,060	797,8 20 »	
1,328,285	1,328,2×5		•	1,528,691 *	1,328,803	
3,470,000 ·	3,260,000	210,000		2,950,000 -	2,647,796 50	
350,000	350,000 .		n	350,000	350,0 00 -	
5,447 69	11,164 58	,	5,716 96	57,944 95	02,514 79	
>>	n	a.	»	688,344 74	688,344 74	
39,14 9 29	39,142 -2∵	. •	11	39, 142 29	39,305 9 3	
44,135 40	44,135 40	ត	n	44,135 40	44,135 40	
150,000 •	150,000 -	•		150,000 »	127,193 06	
50 7 ,500 •	184,500 -	123,000 .	,	184,500 »	159,868-95	
146,677,112 59	140.010,922 96	6,673,131 59	6,941 96	137,501,734 54	135,048,314 16	
AUGMENTA	тюх,fr.	6,666,	189 63			d.

BUDGET DE L'EXERCICE 4910.

des ticles	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE II.
5 5		Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1910 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Credit non limitatif.)
		Pensions diverses :
	i	rensions diverses:
	2. 6.	Ordre de Léopold
		Pensions ecclesiastiques :
	c.	Département de la Justice
	d.	— de la Guerre
		Pensions civiles :
36	} f.	Département des Finances
	,,	- des Chemins de ser, Postes et Télégraphes
	h	- des Sciences et des Arts
	٤.	- de l'Intérieur et de l'Agriculture
	j.	— des Travaux publics
	k.	- de la Justice
	n.	— des Affaires Etrangères
	n	— de la Guerre
	0	— de l'Industrie et du Travail
	p	Cour des Comptes
	l q	Arriérés de pensions de toute nature
37		Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par S'-Nicolas et Lokeren.
58		Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des ecoles primaires adoptées; arriérés de ces pensions (2)
39	22	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle duc à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances
•		Total du Chapitre II fr.

DEVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS temandes	CRÉDITS	DIFFÉR	iences.	CRÉDITS	DÉPENSES	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
1910.	1909	AUGMENTATION.	OFEIRUTION.	1908,	6' изинејси 1907 :	Observations.
14,031,000 -	14,051,000	•	•	14,031,000	11,×53,104 58	
16,517,474	16,065,474	452,000 •	•	(*) 15,591,474	14,756,079 01	(1) Y compris un crédit de 2,000 fiancs alloué par la loi du 17 février 1908, <i>Moniteur</i> du 19, n° 50.
7,557 60 5,272,000 · 564,000 •	4,985,000 564,000	287,000 »	946 75	15,879 35 4,701,000 - 564,000 -	. 1 3 ,757 67 4,353,604 67 5 6 4,000	
36,391,831-60		739,000	946 75	34,701,35 3 3 6	31,540,5 4 5 95	
AUGNES	NTATION IF.	738,01	58 25			8

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMERO des articles	LITTERA 11.4 develop- pementi.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE III.
		intérêts sur gautionnements et consignations.
40	a.	Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par tès comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour súreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc 1,537,000 • .
	(b.	Intérêts arriérés du même chel se rapportant à des exercices clos
41	•	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
42	•	Intérêts à 2 1/3°/, dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 5°/, sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
,		TOTAL DU CHAPITRE III fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes	CRÉDITS	DIFFÉR	différences.		DÉPENSES		
1910	1909.	ADGMENTATION. GIMINUTION.		1908.	e'exencice 19 07.	Observations.	
		,	·				
				,			
1,510,000 -	1,540,000	,		1,540,000 -	1,515,434 04		
3,0 50 •	3,050 *	,s	•	; 3,0 50 s	2,963 13		
850,000 »	850,000 "	•	•	850,000 •	776,051 09		
2,393,050	2,393,050 -		ŧ	2,393,050	2,294,448 26		

BUDGET DE L'EXERCICE 1910

NUMEROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	Récapitulation.
í.	Service de la dette proproment dite
II.	Rémunérations et pensions
III.	Intérêts sur cautionnements et consignations. 5,
	Totaux

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés	CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES		CRÉDITS «Hones	DÉPENSES de	Observations
1910	1909.			ропа с'яхвысски 1908.	L'HXRBCIGH 1907.	Observations
	!					
146,677,112 56	140,010,922 96	5,666,1×9 63		137,501,731 54	133,048,314 16	
56,591,851 60	35,653,778 35	738,055 25	•	54,701,353 35	31,540,545 93	
2,393,050	2,393,050	•	ś	2,393,050	2,294,448 26	
185,461,994-19	178,057,751 31	7,404,942 88	•	174,596,137 89	166,883,308 35	
AUGMENT	ATION , fr.	7,404,	242 88			<u>.</u>

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1910.

L'annexe nº 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1902 à 1907.

L'annexe n° 2 fait ressortir, pour chaque catégorie de pensions figurant au Budget sous la rubrique : « Pensions diverses », la différence en plus ou en moins entre le crédit alloué pour l'année 1909 et celui qui est demandé pour l'exercice 1910.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1908 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1er janvier 1909.

L'annexe nº 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1908.

État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt et de minimum de produit, en vertu des lois du 20 décembre 1851, du 1et décembre 1866 et du 11 septembre 1895, pendant les années 1902 à 1907.

			ANA	ÉES		
DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTÉS.	1902	1903.	1904	1905.	1906.	4907.
CHENIN (la Flandre occidentale (Pour mémoire.)	(1)	(1)	(¹)	(*)	•	•
Dr Fen Dr Maeseyck	143,118 49	145,617 15	149,308 65	140,769 26	146,765 75	127,193 06
CHEMIXS DE FER VICINAUX - Section d'Ostende-Middelkerke	7,709 65	8,963 75	8,809 67	»	,	»
Totaux	150,828 12	154,580 90	158,118 32	140,769 26	146,765 75	127,195 06

⁽⁴⁾ D'après les comptes fournis, il n'est rien du pour garantie d'intérêt.

		CRÉDITS VOT	ÉS POUR 1909.	CI	RÉDITS DEMANI	DES POUR 19	10.
	CATÉGORIES DES PENSIONS.	Ordinaires.	Extraordinaires et	Ordinaires,	Extraordinaires et	DIFFERENCES	
	·	Ordinancs,	temporaires.	Ordinan cor	temporaires.	en plus.	en moins.
Ordre de l	-éopold	9,000	n	9,000	n	p	۵
	ilitaires de la).	»	474	13	474	n	9
•	(Département de la Justice	570,000		650,000	0	80,000	
Ecclésiastic	ques } — de la Guerre	12,000	a	14,000	. a	2,000	×
Militaires.	,	5,540,000		5,540,000		•	0
1	Département des Finances	2,500,000	υ	2,500,009	0	ы	,
	- des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	3,547,000	a	3,825,000		278,000	»
1	— des Sciences et des Arts	1,670,000		1,704,000	»	34,000	n
ĺ	- de l'Intérieur et de l'Agriculture	390,000	»	400,000		10,000	
l l	— des Travaux publics	265,000		290,000		25,000	a
Civiles	— de la Justice	1,120,000	,,	1,120,000	1 • 1	•	»
)	— des Colonies	•	D C	3,000	,	3,000	•
1	— des Affaires Étrangères	100,000	»	120,000	, ,	20,000	an
1	— de la Guerre	110,000	n	110,000		n) »
1	- de l'Industrie et du Travail	100,00 ാ	o	100,000	0	. •	
	Cour des Comptes	52,000		32,000	*	•	•
Arriérés de	e pensions de toute nature	100,000	•	100,000	*	•	•
	Totaux fr.	16,065,000	474	16,517,000	474	452,000	υ
	,	fr. 16,0	35,474	fr. 16,5	17,474	EN PLUS :	fr. 452,000

Annexe nº 3.

EXERCICE 1908. — DETTE PUBLIQUE —

Situation au 1"

	NO	MBRE DES	PENSIONS	MONTANT DES PER				
NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au	monvement pendant l'année 1908.		SITUATION	SITUATION	mouvament pendant l'année 1908.		
	14º janvier 1908.	Aceroisse- ment. Décroisse-		1¢r janvier 1909.	1er janvier 1908.	Accroisse- ment.	Décroisse- ment.	
rdre de Léopold	68	6	8	66	6,800 »	600	800	
larine (militaires de la)	2	•	. s	2	474 •	*	,	
Ecclésiastiques :				!				
épartement de la Justice, ,	491	79	62	508	561,380 "	115,990	75,632	
de la Guerre , . :	4	1	£	5	7,795 »	1,800	•	
	3, 272	2 02	185	3,289	5,526 , 965 »	338,709	368,344	
Civiles :								
partement des Finances	1,601	161	122	1,640	2,439,765 ·	242,415	241,985	
des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Anvers à Gand non compris)	2,199	249	145	2,303	3,137,006 »		225,099	
- des Sciences et des Arts	789	89	58	815	1,411,239		108,569	
 de l'Intérieur et de l'Agriculture 	a) 85	25	20		(a) 195,498 • (b) 142,791 •	1	23,768	
— des Travaux publics	b) 154 166	50	15	201	208,883	89,469		
- de la Justice	340	40	36	· 344	1,021,431 »		139,408	
- des Affaires Étrangères	19	2	1	21	81,458 »	10,343		
- de la Guerre	44	4	6	42	89,560 a	3,950	11,413	
- de l'Industrie et du Travail	19	2	3	18	70,388	2,991	6,745	
our des Comptes	8	1	1	6	16,9 29 "	7,290	1,444	
ensions civiles reprises du chemin de fer d'Anvers a Gand	28	•	3	25	1 3, 514 35	ъ	5,810 1	
rofesseurs et instituteurs commu- naux (i)	4,249	404	179	4,474	4,395,994 •	501,633	200,076	
Тотанх	13,529	1,315	843	14,001	19,527,868 35	2,156,246	1,427,619	
'		Апомект 472 ре					FATION : ,827 .	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1909.

SIONS.	АC	CROISSEME!	KTS.	ρĘ	CROISSEMEN	NTS.	
SITUATION ua	Nombre	de pensions a	ccordées	Nombre	de pensions	éteintes	Observations.
1 ^{er} janvier 1909.	nouvelle- ment.	par suite de revision.	pour d'autres causes	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	
6,600	6	n	>	8	•	,	
474 »	35	•	35	٠	*	•	
601,738	79	•		62		97	
9,595	1	•	»	»			
5,497,328	202		•	184	٠	1	
2,4 40,1 95 »	160	1		121	t	•	
5,5 32,945	248	1	¥	144	1	•	
1,486,495	89		v	58			
376,951	25	,	•	20	,	n	a) Département de l'Intérieur, b) Département de l'Agriculture, joi par arrêté royal du 30 octobre 1908.
279,624	50	٠,	15	15	'n		par arrêté royal du 30 octobre 1908.
1,055,988 "	39	n	t	36	,	•	
91,801	2	,	17)	•	n .		
82,097	4	•	•	ß	•	•	
66,636	2	n	A	5	۰		
22,775	1	e	•	1		•	
7,704 35	•	n	n	3	•	ŋ	
4,697,581 -	59 7	7	, n	172	7		(1) Aux termes de l'article ter de la du 8 avril 1886, les pensions des professe
- 20,056,495 55	95 55 1,505 9 !		85.5	9	1	et instituteurs communaux, conferées vertu de l'acticle 7 de la loi du 16 1876, sont payées: ² / ₅ par les commun ¹ / ₅ par les provinces, ² / ₅ par l'État. Elles sont portées en tutalité au Bud	
		1,315			843		de la Dette publique.

ANNEXE Nº 4

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1908. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au payement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1° janvier.

									CHARLES THE
Numèro d'orare.	KONS, INTITALES DES PRENONS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait	Age.	Montant des pensions.	Numèro du Hondeur.	Numèro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉMOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait	Age.	Montaol des pensions	Numèro du Honiteur
Z.	application.)		Mont	Num	Z	application.;		Mont	Ka Z
	Ministère de la Guerre. Ordre de Léopold.				11	Mahiat, D-A., desservant à Bossière (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	73	1,400	347
1	Bouchery, EC., adjudant sous-	54	100	>>	12		87	1,400	id.
<u>0</u>	officier. Warnier, HJH., premier-ser-	55	100	,,	12	Verlinden, JE., desservant à Neervelp (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	07	1,400	10.
~	gent.		100		13	Pittoors, FA, vicaire à Thielen	45	583	334
3	Colin, LJE., adjudant de maté- riel.	57	100	>>		(lois des 21 juillet 1844, 17 [6- vrier 1849 et 24 avril 1900).	eo	1 (00	
4	Thiry, M J., adjudant de matériel.	59	100	»	14	Bosserez, C-1J., desservant à Naniane (lois des 21 juillet 1844	69	1,400	ld.
5	Bogaert, PEC., commis aux écritures.	53	100	>>	45	et 24 avril 1900).	67	1.100	1.1
6	Brand, AE., commis aux écri-	54	100	»	10	Sohier, FJ, desservant à Bonne- ville (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	01	1,400	1d.
	Total		600		16	Gaspar, VJ., desservant à Encilles (lois des 21 juillet 1844, 17 février- 1849 et 24 avril 1900)	54	1,120	342
					17	Mathieu, GL., desservant à Sibret (lois des 21 juillet 1844, 17 16- vrier 1849 et 24 avril 1900)	62	1,400	Id.
	Ministère de la Justice.				18	Levecq, CLJ, desservant à La-	55	1,076	353
	Pensions ecclésiastiques.					main (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).		,	i
1	Mangelschots, CJ., vicaire général à Malines (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	69	4,500	300	19	Mertens, J-A, desservant à Leer- beek (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	1d.
2	Debie, M -J , desservant à Ruys- broeck (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	66	1,390	ld.	20	Dupont, FJ., desservant à Vode- lée (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	66	1,400	334
3	Royée, ZSJ., desservant à Ways (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	69	1,400	301	21	Deleuze, LF., desservant à Froid- chapelle (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1840 et 24 avril 1900).	56	1,200	8
4	Bogaert, JL., desservant à Mecrdonck (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	76	1,400	314	22	Camberlin, VAN, desservant à Morlanwelz (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	49	925	17
5	De Moor, VDPJJ., desservant à Jurbise (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	62	1,400	ld.	23	Dupont, VJ., chanoine à Liége (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	83	2,400	Id.
6	Dochy., AI, desservant à Ve- laines (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	66	1,400	Id.	24	Leloux, T-F-J., desservant à Berloz (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	75	1,4 0 0	Id.
7	Dubois, FE., desservant à Retinne (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	67	1,400	ld.	25	Guillaume, HC., desservant à Grand-Menil (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1840 et 24 avril 1900).	39	555	34/35
8	Rijcken, AT., desservant à Mette- coven (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	td.	26	Cools, F.J., desservant à Hérent- hout (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	67	1,400	61
9	Schoolmeesters, EPWJ., vi- caire-général à Liége (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	65	4,000	fd.	27	Jacobs, SA., desservant à Helle- becq (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	ld.
10	Bruaux, A-JG., desservant à Fayt lez-Seneffe (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	73	1,400	347	28	Van Mieghem, JF., desservant à Elst (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	70	1,400	60

Numero d'ordre.	NOMS, INSTITUTES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Mantaut des pensions,	Rumero du Bonifeur.	Numèro d'ordra.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOUS et fonctions remplies en dernier fien par les pensionnaires. (Articles des tois dont il est fait application.)	Age.	Montant des penvions,	Numèro du Honiteur.
2 9	De Mals, F -A , chanoine à Gand (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	68	2,400	7.1	46	Van Lil, J-J-G, desservant à Etterheek (Saint-Antoine) (lois des 21 juillet 1844, 17 février	44	604	463
30	Drossens, G -J -D, vicaire à Sul- sique (lois des ≥1 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1: 00)	41	558	ы.	47	1849 et 24 avril 1900). Thuysbaert, E-CR, chanoine a Gand (lois des 21 juillet 1844	65	2,400	ld.
31	Lammens, II -l., desservant à Borgt-Lombeek (lois des 21 juil- let 1844 et 24 avril 1900).	70	4,400	87	48	et 24 avril 1900) Smits, JJJB. curé de 2º classe à Wolverthem (lois des 21 juillet	64	4,773	184
39	Van den Bruel. P - 3 , desservant å Broechem (luis des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	71	1,400	ld.	49	1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900) Van Alcken, G -J -J , vicaire à	87	1.000	la.
33	Sosson, HJ., curé de 1 ^{re} classe à Saint-Hubert et professeur de religion à l'école moyenne de	61	2.976	96	::0	Anvers (Saint-Paul) (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900) Willems, A-H, desservant à Vel-	75		
w.	l'Etat en la même ville (kois des 21 juillet 1844, 17 février 1840, 31 mars 1884 et 24 avril 1900)				54	them (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	3.1	1,400	lıl.
31	Brosée, JFX., desservant à Bergiliers (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1840 et 24 avril 1900).	62	4,300	ld.		Lambrechts, P., desservant à Roux (lois des 21 juillet 1844 et 21 avril 1900).	66	1,400	201
35	Cuisset, D., desservant à Vanlx lez-Chimay (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	58	4,523	ld.	59	van Lede, EJ., curé de 1s classe à Bruges (Saint-Sauveur) (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	80	2,100	Id.
36	Belmotte, FJ, desservant à Thuin (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	58	1,366	ld.	53	Wuyts, F - C - A, curé de 2º classe à Hoogstracten (lois des 21 juil- let 1844 et 24 avril 1900)	69	1,800	fd.
37	van Wassenhove, F., desservant à Doorselaere (lois des 21 juillet 1 1844 et 24 avril 1900)	71	1,400	416	54	Mulliez, E-LJ, desservant à Baileux (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1840 et 24 avril 1900).	60	1,033	177
38	Vansteenkiste, JA., curé de 1re classe à Bruges (ND.) (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	77	2.100	₹d.	55 56	Larivière, JC., desservant à Bouvignies (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900). Claessens, AAD., desservant à	59	1,336	214
39	Geldof, CP., vicaire à Swynaerde (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 24 avril 1900).	39	482	142	57	Nokere (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	78	1,400	Id.
40	Clerbois, AAJ., desservant à Fagnolle (loisdes 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	55	681	415	58	Hasselle, JJ., desservant à Ciplet (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	ld.
41	Descamps, CJBG., desservant à Tournai (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	76	1,400	fd.		Londot, ACJ., desservant à Cho- kier (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	60	4,200	Id.
42	Fievel, C, desservant à Esquelmes, (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	7-1	1,400	142	59	Barthe, VCJ., chanoine de la cathédrale de Liége (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	70	1,980	228
43	Tielemans, L.F., desservant à Muysen (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	73	1.400	Id.	60	Kennes, CJB., curé de 11º classe à Contich (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1960).	81	2,100	ld.
14	Tielemans, E-G-, coré de 2º classe à Oosterzele (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	68	1,800	ld.	61	Nicolaers, JM., desservant à Hollogne-aux-Pierres (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	69	1 400	1d.
45	Mabilde, PJ., desservant à Vosse- lare (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	58	1,250	163	69	Vandeweghe, H., desservant å Moerkerke (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	73	4,400	ld.
1	1				i			44]

Namèro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOUS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	' antant des pensions.	Namèro du <i>Naniteur.</i>	Numero d'ordro.	NONS, INITIALES DES PRÉNONS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Mantunt des peusions.	Numèro du Noniteur,
63	Nulens, AE., professeur au Petit Séminaire de Saint-Roch à Ferrières (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 31 mars 1884 et 24 avril 1900)	54	1,692	254	78	Wangermez, LJ., desservant á Chapelle-à-Oie (fois des 21 juillet 1843, 17 février 1849 et 2 tovril 1900).	51	1,032	320
64	Steelant, CL., desservant à Clems- kerke (lois des 21 juillet 1844 et 21 avril 1300).	69	1,400	242	79	Govaerts, J-B., vicaire à Anvers (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 24 avril 1900).	47	687	338
65	Weertz, JJ., desservant à Visé (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	78	1,400	Id.		Тота l		145,990	
66	Lebrun, LRAA., desservant à Hornu (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	58	1,263	258		Ministère de la Guerro, Pensions occlésiastiques.			
67	L'Hoest, A.J., desservant à Wi- hogne (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	55	1,010	Jd.	1	Lonneux, D-M-A-B, aumônier de la garnison de Louvain.	65	1,800	»
68	Truyts, B., desservant à Machelen (lois des 21 juillet 1814, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	63	4,300	Id.		Ministèro de la Guerro,			
69	Dejardin, AGF., desservant à Graty (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	72	1,170	Id.	1	Pensions militaires. Roussille, AJB-CL., major	55	3,297	60
70	Truyts, E -L., desserv. à Schrieck (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	75	1,400	265	5	(art 2, § 3) Wasselaert, DJ., général-major (art 147).	63	6,696	ld.
71	Helsen, LF., curé de 1re classe à Anvers (ND.) (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	67	2,100	283	3	Kittel, VJ., pharmacien en chef	63	4,460	ld.
72	Poort, A -E., vicaire à Acrschot (N -D) et professeur de religion	57	1,641	277	4 5	Mercier, F., licutenant-colonel (article 187).	58	4,160	1d.
	à l'école moyenne de l'Etal en cette ville (lois des 21 juil]et 1814, 17 février 1849, 51 mars 1884, 10 janvier 1886 et 21 avril				6	Du Trieux, EJJT., major (article 1st). André, JL.G., capitaine commandant for fact.	55 55	3,432 3,240	ld.
73	Bertrand, J-LX, desservant à	68	1,400	309	7	dant (art 1er). Coryn, EDM -J., capitaine com- maudant (art. 2, § 3)	55	3,118	ld.
	Ernage (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 19,0).				8	Roox, LJJH., capitaine com- mandant (art. 2, § 3)	35	2,875	ld.
74	Demarteau, V-M., desservant à Celles (lois des 21 juillet 1844 17 février 1849 et 24 avril	61	1,256	Ы.	9	Brunin, A -E, capitaine commandant (article 2, § 14).	541/2	3,199	ld.
75	1900). Demecrsman, E., curé de 2º classe	66	1,800	Id.	10	Declercy, D., capitaine en second (art. 2, § 1 cr).	48 į	2,435	ld.
,	à Bilsen (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	00	1,000	10,	11	Debrun, APF, capitaine en 1er administrateur d'habillement (ar- ticle 19).	48	3,915	Id.
76	Carlier, FJ., desservant à Frasnes lez-Gosselies (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril	57	1,200	320	12	Marchal, JHM., major (art. 21).	5U ₂	2,887	ld
	1900).				43	Leloir, GMF., major (art. 21).	521	3,029	ld.
77	Vermeulen, P - E, vicaire à Bru- xelles (Sainte-Claire) (lois des	51	825	Id.	44	Duysters, JJL., capitaine com- mandant (art. 21).	323	2,997	ld.
	21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).				45	Heyn, WP., capitaine commondant (art. 21).	50½	2,754	ta.

							-		
Numero dordre,	nons, initiales des prénons et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Momiteur</i> .	Numero d'ordre.	NOUS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Mentant des pensions.	Numèro du <i>Ionit ur.</i>
16	Hayemal, M -L., premier sergent- major (loi du 21 mars 1902).	40 ł	412	60	44	Van De Putte, C., soldat (loi du 27 mai 1840).	40	276	60
17	Fiévet, LL-J, adjudant sous- officier (loi du 21 mars 1902)	40	542	ld.	45	Tinimermans, PJBC., lieute- nant général (art. 10r).	65	8,400	142
18	Morel, JB., maréchal des logis chef (loi du 21 mars 1902).	42	336	18.	46	Lemarchal, WAE, général-ma- jor (art 141).	62	6,448	1d.
49	Stein, P., adjudant sous-officier (art 20).	50 4	1,047	. Id.	47	Vertommen, EGL., major de place (art. 1er).	58	3,564	ld.
20	Vertcour, AJM., soldat (art. 20).	25 4	480	fd.	48	Massot, CA , major (art. 1er)	55 ł	3,828	id,
21	Janssens, PGMC., soldat (arti-	27 4	480	1d.	49	Rombouts, JA., major (art. 1er).	55	3,828	Id.
92	cle 20). Lescart, GJ., soldat (art. 20).	22 +	400		50	Dohet, V -E., major comptable du	60	3,432	fd.
22	Rougefort, A, soldat (art. 21)	43 <u>+</u>	480	id.		matériel (art. 157).			
24	Buelens, OHH., soldat (art. 21).	38	342	ld.	51	Vankelecom, PMA, capitaine en premier quartier-maître (arti-	58	3,240	ld.
25 25	Casier, JE., premier sergent (arti-	47 4	342	ld.	80	cle 1er).			
	cle 21).		764	ld.	52	Warzée, C -J -F., intendant de 2º classe (art. 2, § 3).	58 ‡	4,320	(ઇ.
26	Germonpré, HJ., premier sergent (art. 21).	55 ±	81:1	Id.	53	Busschots, JFJ., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	3,499	id.
27	Nelissen, FJ, premier sergent- clairon (art. 21).	59	840	Id,	54	Cornélis, F., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,835	ld.
28	Holzapfel, AGG., maréchal des logis chef (art. 21).	64 +	840	Id.	55	Mayat, HJBJ., capitaine en premier quartier-maître de gen-	58	3,159	10.
29	Lauryssen, J., soldat (art. 21)	41 4	345	Id.		darmerie (art. 2, § 5).			
30	Sels, F -J., maréchal des logis ches (art 21).	47 ‡	760	ld.	56	Liégeois, A, capitaine comman- dant de gendarmerie (art 2, § 3)	55 ‡	2,875	ld.
31 ±	Galoux, SJ., adjudant de matériel de 2º classe (art. 21).	44	833	Ið.	57	Loze, TJE - G -M -L., capitaine commandant (art. 21).	51 +	2,997	ld.
32	Verkest, H -A , maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	42 1	847	Id.	58	Morhain. A -H , sous-lieutenant de gendarmerie (art 21).	37	832	Id.
33	Letocart, AJ., premier maréchal	54	943	Id.	59	Lesever, C -FM., major (art 21).	54	3,341	10.
6.7	des logis de gendarmerie (art. 21).				60	Lenioine, J -C, capitaine commandant (art. 21).	47	2,451	ld.
34	Roly, EJ., gendarme (art. 21)	59 ;	700	Id.	61	Simon, JB -A., capitaine comman-	44 +	2,078	10.
35	Poorter, LX., gendarme (art. 21).	53 }	654	Id.		dant (art. 21).			
36	Fagnoule, FA , gendarme (arti- cle 21).	50	633	Id.	62	Vander Linden, AM. J. lieute- nant (art. 21).	40	4,074	Id.
37	Flamion, JB., gendarme (art. 21).	51	633	ld.	63	Coppleters 1' Wallant, FBNM-G, lieutenant (art. 21).	38	925	id.
38	Renault, A , gendarme (art. 21) .	49 ‡	619	Id.	64	Dothey, AGC., sous-lieutenant	33 t	852	fd.
39	Golinvaux, E -J., gendarme (arti- cle 21).	54	619	Id.		(art. 21),	00 1	0.02	101.
40	Bouche, AJ., gendarme (art 21).	45	598	ld.	65	Chaltin, L N., major (art. 21)	51	3,118	89
41	Vanden Neste, II., gendarme (arti- cle 21).	42 4	567	ld.	66	Léonard, E., maréchal des logis chel (loi du 21 mars 1902).	444	454	142
42	Mocneclacy, CAG, gendarme (art 21).	35 4	560	ld.	67	Van de Ven, AF., soldat (art 19).	26	480	Id.
43	Gaeymaex, J., soldat (loi du 27 maí 1840).	40 ½	276	1d.	68	Ryon, N-D, maréchal des logis chef art 20).	43	840	Id.
1		t	ı	l	ļi	I	1	12	l

Numero d'ordre,	nons, initiales des prénons et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Аде.	Montant des pensions.	oniteur.	Ire.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS		ons.	ur.
69			Montant d	Numero du <i>Noniteu</i> r.	Numéro d'ordre.	fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
-	Magdonelle, E - J - J, secrétaire archiviste avec rang d'adjudant-sous-officier (art 21).	41	780	142	96	Fortin, AV -G., caporal (loi du 27 mai 1840).	37	328	142
70	Fraters, FL., premier ouvrier tailleur (art. 21).	43 ;	514	ld	97	Frédérix, JA , trompette (loi du 27 mai 1840).	49	323	ld.
71	Martin, C -1., sergent-major (arti-	33 4	605	ld.	98	Fivé, GGE., général-major (arti- cle 157).	59 4	6,448	242
72	cle 21). Deverdenne, AJ., musicien-gagiste	56 į	773	td.	99	Theunis, EH -L., lieutenant géné- ral (art. 1er).	65	7,800	ld.
73	(art. 21). Bouchery, EC., adjudant sous-	54	927	hi.	100	François, FML., colonel (arti- cle 1°).	60	5,400	1d.
74	officier (art. 21). Legourd, EJ., adjudant de batte-	60	840	ld.	101	Dekempeneer, PJ-P, intendant de 1re classe (art. 1er).	63	5,600	Id.
75	ric (art. 21). Elias, EN., maréchal des logis	51 ±	933	Id,	402	Algrain, A -EV., lieutenant-colo- nel (art. 15°).	58	4,320	Id.
76	chef de gendarmerie (art. 21). Dropsy, AC., maréchal des logis	51 1	943	1d.	103	Houtave, AF., médecin principal de 2º classe (art. 1er).	58	4,320	Id.
77	chef de gendarmeric (art. 21). Michel, B., premier maréchal des	57	949	ld.	104	Lockem, A -JG., médecin princi- pal de 2º classe (art. 1¢)	56	4,320	Id.
78	logis de gendarmerie (art. 21). Gringoire, VN., premier maréchal	46	857	ld.	105	Moulinas, LIIJ., capitaine com- mandant (art 1er).	53	3,240	Id.
79	des logis de gendarmerie (art. 21). Davin, ADJ., maréchal des logis	53 t	928	ld.	106	Jonen, THJL, capitaine com- mandant (art. 1er).	55	3,240	€d.
80	gendarmerie (art. 21). Dufloucq, HD., gendarme (arti-	36	672	Id.	107	T'Kint, JB, capitaine en second (art. 2, § 5).	55	2,775	ſd,
81	cle 21). Pillen, C-L, gendarme (art. 21).	56	672	ld.	108	Pétry, PAF., capitaine en se-	50	2,550	ld.
82	Dumonceaux, TJ., gendarme (ar-	53 <u>‡</u>	638	Id.	109	cond (art. 2, § 1er). Collard, II, capitaine commandant	46 ±	2,388	Jd.
83	ticle 21). Delevoix, L., gendarme (art. 21).	54	658	Jd.	110	(art. 21). Van Weemeersch, B., capitaine	PO	0.270	
84	Bodart, E., gendarme (art. 21).	51	630	Id,	110	commandant (art. 21).	52	2,349	ld.
85	Mathy, F -J., gendarme (art. 21)	53	630	Jd.	444	Van Meenen, JJFC., capitaine en second (art 21).	35	1,250	ld.
86	Jacob, T , gendarme (art 21)	50 4	626	Td.	. 442	Pioch, J-A., lieutenant général	65	8,580	 1d.
87	Procureur, EF., gendarme (arti-	54	623	ld.	113	(art. 20). Rassaert, M -M -E , veuve du maré-	30	330	ld.
88	Jaumain, EJ., gendarme (art. 21).	54 4	616	ld.		chal des logis de gendarmerie Vandendriessche	00	000	10.
89	De Froidmont, G., gendarme (arti-	45 ‡	612	ld.	114	Dobbelstyn, M. HFL., adjudant de compagnie de gendarmerie	48	713	ld.
90	Servais, JJ., gendarme (art 21).	47 +	609	ld.		(art. 2, § 1 ^{cr}).			
94	Cattoor, P., gendarme (art. 21).	52	595	14.	115	Devoghelacre, JA., premier ouvrier tailleur (art 21).	60	600	Id.
92	Carlier, AJ., gendarme (art 21).	44	588	Id.	116	Lignon, NJ., soldat (art. 21)	39	342	ld.
93	Devadder, E., gendarme (art. 21) .	41	560	īā.	117	Vigue, C, premier sergent-major	47 4	769	14.
94	Christeyns, EA., soldat (loi du 27 mai 1840).	42	274	Id.	118	(art. 21). Outfoy, HN , sergent (art. 21).	50 ±	756	ld.
95	Louon, BE - J., caporal (loi du 27 mai 1840).	36	328	Ы	119	Norro, AF , élève-musicien (arti- cle 21).	38 ‡	. 345	ld.

		-							-
Numero d'ordre,	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS co fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires, (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Mentant des peusions.	Numero du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
120	De Mol, F., premier ouvrier cor- donnier (art 21).	60	600	242	148	Romain, A.JB., gendarme (arti- cle 21).	52	574	242
121	Geiroaert, AL., soldat (art 21) .	33	342	ld.	149	Lambotte, N -E., gendarme (arti-	41	567	fd.
155	Séverin, J., maréchal destogis (arti- cle 21).	36	560	ld.	150	cle 21). Van Esbroeck, F-G, gendarme	27	560	Id.
123	Paulsen, AI., trompette-major (art. 21).	60	812	ld.	154	(art 21). Hooft, T., gendarme (art. 21)	36 +	560	ld.
124	Prignon, VJ., adjudant de compa- gnie de gendarmerie (art. 21).	60	1,020	ld.	152	Gérard, E., musicien-gagiste (loi du 27 mai 1840).	41	454	Id.
125	Buschman, IIJ, maréchal des logischef de gendarmerie (art. 21)	56	974	lđ,	15 3	Somers, JC, sergent (loi du 21 mars 1902).	41 ½	344	261
126	Collard, V., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	51 ;	923	ld.	154	De Heusch, W - AFA (baron) général-major (art. 187).	63	6,448	260
127	Kocnig, N - JS, premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21).	54	918	īd.	15 5	Hildebrand, A - F., major (art. 2, § 1cr).	55	3,564	1d.
128	Hombert, V -J., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti-	48	903	ld.	156	Chuffart, H -J , adjudant de maté- riel de les classe (art. 10x).	60	1,020	313
	cle 21).				157	Monnier, L.J., premier sergent-	45	840	Id.
129	Fulbert, LJ., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21).	48	898	Id.	158	major (art. 20). Vandamme, ALJ., commis aux écritures de 1ºº classe (art. 21),	58 ‡	1,020	ld.
430	Laduron, E -J., gendarme (art. 21).	57	665	1d.	159	Rottiers, FJ., cuisinier de 1re	48 ½	739	Id.
131	Mornard, A -A , gendarme (art 21).	55 ş	664	id.		classe (art. 21).			
132	Modare, PJ., gendarme (art. 21)	52	644	fd.	160	Vermeulen, JL., sergent-major (art. 21).	43 ½	735	Id.
133	Leduc, EM., gendarme (art 21).	53 ‡	640	14.	161	Bouquet, CL, soldat, (art. 21)	59 ±	397	Id.
134	Ninane, J J , gendarme (art. 21) .	50 \$	637	10,	162	Flamand, A -FD, maître-cor-	64 4	840	ld.
135	Liénard, HA., gendarme (art. 21).	50 4	637	fd.	163	donnier, (art. 21). Graps, J., maître-bottier (art. 21).	63	010	
136	Mathieu, JJ., gendarme (art. 21).	51	626	ld,	164	Gobert, FJ, soldat (art. 21).	41	840	Id.
137	Lonnoy, LJ -F, gendarme (arti-	53	626	Id.	165	Soctaerts, P-A, trompette (arti-	40 ½	352 342	ld.
138	Reman, L., gendarme (art. 21).	55	626	fd,	100	cle 21)	20 1	342	ld.
139	Nayomé, LJA., gendarme (arti- cle 21).	48 1	623	Id.	166	De Winne, LO., adjudant sous- officier (art. 21).	49 ½	833	ld.
140	Yernaux, A, gendarme (art 21).	47 ş	616	ld.	167	Decuypere, J, maréchal des logis (art 21)	39	672	Id.
141	Fontaine, DA -J, gendarme (arti- cle 21).	48	616	Id.	168	Blanchez, PF., adjudant sous- officier (art. 21).	54 }	933	Id.
142	Barthélemi, JBA., gendarme (art. 21).	51	612	Id,	169	Boursvy, X ~A, maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	54 ½	954	10.
143	Quewet, SJ., gendarme (art. 21).	47 4	612	ld.	170	Van Wonterghem, E - J., maréchal	46	918	ld.
144	Romdenne, J, gendarme (art. 21).	46	602	լդ,		des logis chef de gendarmerie (art. 21)			
145	Gaspar, II -J., gendarme (art. 21).	45	595	fd.	171	Van Serveyt, JF., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	51	908	Id.
146	Fontaine, EE., gendarme (art. 21).	50	588	fd.	172	Camby, AJ, gendarme (art. 21)	55	651	ld.
147	Herbiet, E -L, gendarme (art. 21).	45 }	574	ld.	173	Gauthier, EJ., gendarme (art. 21).	52 4	647	10.

Numéro d ordre.	NONS, INITIALES DES PRÉNONS et fongtions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Honiteur.	Numero d'ordre.	nons, initiales des phénons et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des peusions.	Numero du Maniteur.
174	Paquay, EJ., gendarme (art. 21).	52 4	647	313	201	Mecus, GLJM., capitaine en second (art 21).	38 ş	1,462	313
475 476	Jacob, J., gendarme (art. 21) Nicolas, V., gendarme (art. 21)	54 i 50	633 633	Jd. Id.	202	Reumond, AGJ , capitaine com- mandant (art. 21).	47	2,551	ld.
177	Bodart, FJX., gendarme (arti- cle 21)	50	633	ld		Total fr.		338,709	
178	Désirotte, AJ., gendarme (arti- cle 21)	55 1	619	Id		E-April - April - Apri			
479	Joossens, F., gendarme (art. 21).	48	619	ld.		Ministère des Pinances.			
180	Laguerre, EJ., gendarme (arti-	48 <u>‡</u>	619	ld.		Fonctionnaires et employés.			
181	cle 21) Junker, FJ., gendarme (art 21).	47 }	612	ld.	1	Philippen, GJ., essayeur de la garantie (art. 1 et 8).	65	2,313	13-14
182	Van Laecke, E., gendarme (art. 21).	47	609	ld.	2	Dosogne, EN., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	65	3,883	ld.
183	Dopont, JJ., gendarme (art. 21).	46 ‡	584	ld.	3		65	1.107	
184	Colinet, FF-G, gendarme (arti- cle 21).	49 ş	574	ld.		Bender, P., brigadier des douanes (art. 1 et 8).		1,187	Id.
185	Wolf, D , gendarme (art. 21)	47 1	563	ld.	4	Dirix, P., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	1,207	ld.
486	Van Grimberghe, J., soldat (løi du 27 mai 1840)	40 🛊	276	id.	5	Smeets, JL., sous-brigadier des donanes (art. 3 et 8).	62	1,085	ld.
187	Delée, L -hD., lieutenant général (art. 147).	65	7,800	ld.	6	Simon, VJ., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	6 5	984	ld.
188	Vanvinkeroy, MD -AE, général- major (art. 1er).	61 ‡	6,696	ld.	7	Piscé, B., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	1,047	īđ.
189	Harou, VEJ., colonel (art. 1cr),	57	5,400	Id.	8	Cuyvers, J., préposé des douaires (art. 3 et 8).	64	825	Id.
190	Saillez, H., colonel (art. 1er)	59 ‡	5,400	Td.			(1)	1.000	۱.,
491	Bouko, CJ., officier d'administra- tion de 1 ^{ee} classe (art. 1 ^{ee}).	57 ±	3,240	Id.	9	Glaessen, V., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	1,050	ld.
192	Glorie, CL., capitaine comman- dant (art. 1er).	55	3,240	Id.	10	Colla, M -II , préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	962	Id,
193	Jacquemin, VU., capitaine com- mandant (art. 144).	55	3,240	fd.	11	Gorissen, L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	955	Id.
194	Reynaert, FN., capitaine com- mandant (art. 1er).	55	3,240	īd.	12	Brosteaux, CJ., lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	60	1,686	Id.
495	Barnet, A -N., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	2,875	id.	13	Deroanne, JM., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	1,110	fd.
196	Vanhée, CF., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	3,199	fd.	14	Bertrand, IITJ., receveur des contributions (art 1, 8 et 13)	69	1,992	37
197	Lousberg, J-JC, capitaine en premier quartier-maître (article	58	3,199	ld.	45	Foccequille, A., receiveur des con- tributions (art. 3 et 8).	49	1,387	Id.
106	2, § 5).	,,,,			16	Verlinde, F -B., brigadier des doua- nes (art. 3, 8 et 15).	60	1,287	Id.
198	Noël, JBA , capitaine comman- dant (art. 2, § 3).	55	3,159	ld.	17	Seuckens, L., brigadier des donanes (art. 5 et 8).	64	1,260	ld.
49 9	De Block, GJG, capitaine com- mandant (art. 21).	54	3,459	ld.	18	Boreux, N -J, brigadier des dona- nes (art. 3 et 8).	58	1,116	Id.
200	Ferminne, EJA., capitaine com- mandant (art. 21).	45 ‡	2,470	Id.	49	Liévin, C -J, sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	984	ld.
			i					· ;	

-									
Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dermer lien par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age,	Montant des pensions.	Numèro du Moniteur.	Numéro d'ordro.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS At fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions,	Numèro du Honiteur.
20	Catteeuw, AL., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	63	1,033	37	44	Bouharmont, JN., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	4,036	83-84
21	Goffinet, N., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8)	52	651	fd.	45	Chevry, P -J, sous brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	62	1,125	1.1
22	Dehaese, EP., préposé des donanes (art 5 et 8).	57	944	Id.	46	Nachtegael, P - J , préposé des doua- nes (art. 1 et 8).	65	1,000	ld,
23	Ollevier, AC., préposé des doua- nes (art 5 et 8)	59	888	Id.	47	Vanheel, JL., préposé des douanes (art. 1 et 8)	65	831	14.
24	Toussacrt, C-M-H-C., receveur des contributions (art 3 et 8).	54	2,019	Id.	48	Wanet, PA., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	68	4,668	99
25	Laurent, HJ., vérificateur des douanes (art. 1 et 8).	65	1,993	ld.	49	Stikkers, F, receveur des contri- butions (art. 1 et 8).	66	5,053	ld.
26	Dethioux, PC., brigadier des douanes (art 1, 8 et 15).	65	1,296	ld,	50	Petit, JL., brigadier des donanes (art 1,8 et 13).	65	1,237	Ы.
27	Limborg, T., sous-brigadier des douanes (art 1 et 8).	65	974	ld.	51	Thomas, JB, commis aux écri- tures (art. 5 et 8).	60	1,481	la ·
28	Gomez, LC., sous-brigadier des douanes (art 3 et 8)	60	1,009	Id.	52	Van Ginderachter, PCM., inspec- teur spécial du cadastre (art. 1	65	4,574	Id.
29	Dummer, F -J, sous-brigadier des douanes (art 5 et 8).	57	974	1d.	53	et 8). Baudrez, A., commis des accises	60	1,470	Id.
30	Van der Beken, C -A -P, contró- leur au change et au monnayage (art. 1, 8 et 13).	70	5,850	lđ.	54	(art 3, 8 et 15). Robin, N., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	1,021	ld.
31	Lemaire, JB, contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 13).	69	3,450	Id-	55	Vandezande, R., préposé des doua- nes (art. 3 et 8).	57	8 89	Id.
32	Gillet, FJ., sous-brigadier des douanes (art. 3 et %)	61	934	Id.	56	Witquin, JF., préposé des doua- nes (en disponibilité) (art. 1 et 8).	65	806	Id.
33	Limbourg, E -D., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 15)	66	2,631	83-84	57	Driesen, M., matelot des donanes (art. 3 et 8).	62	1,010	ld
34	Crepin, EP., commis des accises (art. 5 et 8).	50	744	19	58	Guillemin, JBPA., receveur des contributions (art. 5 et 8).	63	3,665	149
35	Braibant, AJ., sous-brigadier des douanes (art 3 et 8).	60	884	ld	59	Gérard, LJJ., brigadier des doua- nes (art. 1 et 8).	65	1,147	Id.
36	Devré, C., matelot des douanes (art 5, 8 et 15).	60	1,125	Jd.	60	Pierman, AF, receveur des con- tributions (art, 3 et 8).	53	1,912	ld.
37	De Smet, II, préposé des douancs (art. 1, 8 et 13).	65	1,011	Id.	61	Jordan, AJ., brigadier des doua- nes (art. 5 et 8).	57	906	ld.
38	Allard, E, préposé des douanes (art 3 et 8).	57	870	la.	62	Contor, C-J, sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	61	998	Id.
39	de Lexhy, RML., Contrôleur des contributions (art. 5 et 8).	59	3,733	Id	63	Heeg, A -PJ, préposé des doua- nes (art 5, 8 et 13.)	62	1,050	ld.
40	De Saint Hubert, JJ., lieutenant des douanes (art, 3, 8 et 13).	63	1,850	ld.	64	De Vre, FJ, matelot des douanes (art 5, 8 et 15).	60	1,125	∃d.
41	Jacquemin, L., brigadier des dona- nes (art. 3, 8 et 13).	63	1,260	Id.	63	Devroe, B., préposé des douancs (art. 1, 8 et 13).	65	1,050	ld.
42	Weron, P -J, sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	57	958	Jđ.	66	Liégeois, EJ., sous-lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 13).	63	1,541	ld.
43	Demoulin, JJ., sous-brigadier des douanes (art. 8 et 8).	60	958	Id	67	Fasseel, J-A, receveur des contri- butions (art. 1 et 8).	65	2,708	195- 196

				-					
Numéro d'ordre.	NOMS. INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions,	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires, (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Rumerc du Noniteur.
68	Stampe, I, recereur des contribu- tions (art. 3 et 8)	58	2,397	195- 196	92	Weber, PLJ., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,107	249
69	Debeve, A., sous-brigadier des doua- nes (art. 3 et 8)	59	980	1d.	93	Debreux, A -J., sous-brigadier des douanes (art 3 et 8)	'41	449	ld.
70	Duysburgh, A -E -F., préposé des douanes (art 5, 8 et 13).	60	4,050	Id.	94	Verschaeve, PE., préposé des douanes (art 3 et 8).	59	1,045	Id
71	Duronsoy, JB., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et. 13).	66	1,589	id.	95	Hingot, F -J., préposé des douanes (art 5 et 8).	61	1,011	ld.
72	Colard, FJ., sous brigadier des douanes (art. 5 et 8)	63	4,404	I d	96	Laurent, G -J , préposé des doua- nes (art. 1, 8 et 14)	43	300	Id,
73	Moulin, L -B -J , sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8.)	62	1,047	10	97	Lorent, P -J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	966	Id.
74	Van Reempts, JT., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13)	58	947	10	98	Paul, EV -ALE , contrôleur des douanes (en disponibilité) (art. 3	54	3,141	Id.
75	Brouwers, PM., préposé des doua- nes (art. 5, 8 et 15)	64	1,050	1d.	99	et 8). Cantinaux, CJ , commis aux écri-	65	1,983	Id.
76	Winkels, G., préposé des douanes (art 1 et 8).	65	841	fd.	400	tures (art. 1 et. 8) Constant, AL., préposé des doua-	59	889	Id.
77	Hendrix, L., préposé des donanes (art 1 et 8).	65	949	ld.	101	nes (art. 3 et 8). Chaelier, GJ., receveur des actes	39	905	270
78	Lefebvre, JFX., brigadier des douanes (art. 3 et 8)	57	1,147	Id.		judiciaires et des domaines (art. 3 et 8).			
79	Adam, CE., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	53	697	ld.	102	Collard, L -J , préposé des douanes (art. 3 et 8).	63	936	Id.
80	Vandamme, FJ., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,612	249	103	Demarque, NE -J., receveur des contributions (art 1 ct 8).	70	2,668	Id.
81	Dael, LL., vérificateur des dona- nes (art. 1, 8 et 13).	65	2,781	īd.	104	Masson, L -A, sous-contrôleur des accises (art. 3, 8 et 13).	63	1,987	Id.
82	Cornélius, N., commis des accises (art. 3 et 8).	60	1,374	Id.	105	Goffinet, L., sous-lieutenant des douanes (art 3, 8 et 13).	63	1,420	Id.
83	Nenquin, D-L-O., brigadier des douanes (art 3, 8 et 13).	63	1,280	ld.	106	Michel N , sons-brigadier des doua- nes (art 3 et 8).	52	773	Id.
84	De Broeck, EB, brigadier des douanes (art 3 et 8).	58	1,257	Id.	107	Mathieu, DA., préposé des doua- nes (art. 5 et 8).	56	865	Id.
85	Hutin, D -J, brigadier des douanes (art. 5 et 8).	64	1 287	[d	108	Cambron, JJA., préposé des douanes (art 3, 8 et 15).	58	1,050	ld.
86	Jacques, PJ, sous brigadier des douanes (art 3 et 8).	54	867	Id.	109	Pierard, LJ., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13)	65	1,110	Id.
87	Claeys, LJW., sons-brigadier des douanes (art 3 et 8).	57	1,013	ld.	110	Florant, D-J., sous-brigadier des douanes (art 3, 8 et 15).	63	4,425	1d.
88	Herman, N -A., sous-brigadier des douanes (art 3 et 8)	55	942	ld	441	Vandesteene, AM., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,267	ld.
89	Grandjean, C · J , sous-brigadier des douanes (art 3 et 8).	61	798	Id	112	Williot, A - J - B, géomètre du cadastre (art 3 et 8) (Pension	58	2,197	326
90	Van Malder, EH., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13),	58	1,062	Id		revisée Remplace la pension ins- crite en 1906			
91	Van Houtven, CF., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	4,050	Id.	113	Van Caneghem, TG -L., vérifica- teur de l'Enregistrement (en dis- ponibilité) (art. 3 et 8).	50	2,632	10.
1					1	1	1		

_						·			
Numero d'ardre.	NONS, INITIALES DES PRÉNONS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires, (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NONS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies eu dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
414	Ferir, FJ., receveur des contri- butions (art. 5, 8 et 15).	64	2,296	326	138	Dechamps, II -J , préposé des doua- nes (art 3 et 8).	40	349	353
445	D'hoedt, AH., receveur des con- tributions (art 1 et 8)	65	4,272	ld.	139	Geerts, B., préposé des douanes (art 1, 8 et 15).	65	1,050	Id.
116	Lochtmans, A., receveur des con- tributions (art. 5 et 8).	56	1,576	fd.	140	Schuind. EHJ, receveur des contributions (art 1, 8 et 15).	68	2,027	10,
117	Charlier, T -J., brigadier des doua- nes (art 5 et 8).	62	1,185	ld.	144	Debevere, AL., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,903	Id.
118	Gillot, X -J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	63	1,237	ld	142	Bayot, JJ., brigadier des douanes	58	1,098	1 d.
119	Damien, E., sous-brigadier des donanes (art. 5 et 8).	51	725	10	143	Bantuelle, ADA., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	64	1,217	Id.
120	Debauche, EJ., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	977	ſd	144	De Pape, B., préposé des douanes (art. 5, 8 et 13).	62	1,030	td.
121	Delaunois, N -G -A , préposé des douanes (art. 1 et 8).	66	933	Id	145	Breuls, PJ., préposé des douancs (art. 1 et 8).	65	1,026	td.
199	Debaene, P -J , préposé des douanes (art 3, 8 et 15).	62	997	Id.	146	Bastin, JJ, commis des accises (art. 5, 8 et 13).	60	1,400	Id.
423	Yrancken, JM., préposé des doua- nes (art. 3 et 8).	58	973	Iđ	147	Engels, GF -J , receveur des con- tributions et agent auxiliaire du	64	5,079	Id.
124	Salden, P -J., prépose des douanes (art 1, 8 et 13).	65	997	Id		Trésor (en disponibilité) (art 3 . et 8).			
125	Velter, R., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	945	ld	148	Vanhemelrijck, OMJA., rece- veur des contributions (art. 3 et 8).	61	4,593	bl
126	Naus, JH -LMH , directeur des contributions (art. 3 et 8).	59	3,391	ld	149	Watelet, HCJ., receveur des contributions (art 1, 8 et 13).	66	4,950	365
127	Collignon, JJ , brigadier des doua- nes (art. 5 et 8).	60	1,237	fd	150	Michaux, A - JE., géomètre du cadastre (art. 3 et 8).	58	1,854	Td.
128	Vandewoede, F -A -P., sous-briga- dier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,076	id	151	Houssa, C -A., brigadier des doua- nes (art. 1, 8 et 13),	65	1,262	ld
129	Thyskens, JT., préposé des doua- nes (art. 1 et 8)	65	986	ld.	152	Genin, PF., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62.	1,134	Id.
130	Counson, AJ., préposé des doua- nes (art. 3, 8 et.15)	62	1,050	Id.	153	Defoin, A -A., brigadier des doua- nes (art. 3 et 8).	58	1,279	18.
131	Sternon, XE., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15)	59	1,125	353	154	Mathelot, JJ, sous-brigadier des donanes (art. 3 et 8).	62	946	ld.
432	Van Bockryck, A -A -E., receveur des contributions (art. 1 et 8)	67	4,631	ld	155	Massart, PL., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	73 7	ld.
133	Jacques, P -V., géomètre du cadas- tre (art. 5 et 8)	58	2,050	1d.	156	Dello, J., préposé des douanes (art 3, 8 et 13).	63	1,015	1d.
134	Fronville, AII -J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,820	ld.	157	Carpiaux, N -J -E., sous-brigadier	52	745	ldi
135	Jacquemin, J., commis des accises (art. 3 et 8).	47	574	14	158	des douanes (art. 3 et 8) Bracken, JJ., préposé des douanes	65		
436	Scheffermeyer, AJ., commis des accises (art. 5 et 8).	60	1,412	la		(art. 3 et 8).	UO I	1,045	Id
437	Dosogue, J., sons-brigadier des donanes (art. 5 et 8).	64	938	Id	159	Wettinck, née Warnier, ML., veuve de M. Wettinck, JA., membre de la Chambre des Repré- sentants (loi du 17 février 1908).	52	2,000	ld.
İ								43	

Numèra d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montani des pensions.	Numèro du Nomiteur.	Nunièro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
160	Luys, L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	60	1 013	353	19	Eykens, J, facteur rural (art. 3 et 8).	63	769	123
161	Luc, FJ., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	963	Id,	20	Corbusy, M - C - J., facteur trieur (art. 5 et 9).	34	579	1d.
	TOTAL fr.		242,415		24	Daury, VB., facteur rural (art 3 et 8).	57	713	łd.
	-				22	Merchiers, C, facteur de station (art 1 et 8 § 1).	65	1,380	ld.
	Ministère des Chemius de fer, Postes et Télégraphes,				23	Van Quickenborne, 1 , agréé (art. 3 et 8 § 1).	59	627	1d
•	Fonctionnaires et employés.				24	De Bavay, CJE., commis des télégraphes (art. 5 et 8 § 1).	57	4,885	ld.
1	Legrand, J., commis-chef des	65	2,711	123	25	Broux, B, mécanicien chef à la marine (art. 1 et 8),	67	3 3 33	19
2	Van den Broeck, HT., facteur de station (art. 1 et 8 § 1).	74	1,000	ld.	26	Jadot, CE., commis-chef-au che- min de fer (art. 3 et 8 § 1).	61	2,666	ld.
3	De Pau, LD., facteur de station (art. 1 et 8 § 1).	65	1 245	ld	27	Deck, FE., premier chef-facteur de station (art 1.8 et 15).	65	2,280	Id.
4	Laurent, VD -L. P., garde au chemin de fer (art 5 et 9)	35	695	bl	28	Dermul, C-L, patron-mesureur (art 1 et 8).	69	4,137	Id
5	Delaloy, HFJ., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1)	46	912	Id.	29	Carsauw, J-B-M., pilote-auxiliaire (art 1 et 8 § 2)	67	379	ld.
6	Adam, MJ., chef-garde (art. 5 et 8).	50	1,454	ld	30	Verhacghe, JE., second de la remorque (art. 1 et 8).	66	1,213	ld.
7	Desoil. A. D - J. commis-chef an chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	55	2,443	ld	31	Durt, CF., chef-pilote (art 1, 8 § 2 et 15).	66	2,625	ld.
8	Lepez, F-H, chef-facteur de sta- tion (art. 1 et 8 § 1).	65	1 906	Id	32	Coopman, AE., pilote (art. 1, 8 et 13).	.66	1,962	ld.
9	Theunis, J -PA., chef-garde (arti- ticles 3 et 8).	64	1,946	ld.	33	Pottier, H., contre-maître chauf- feur à la marine (art 1 et 8).	66	1,067	ld.
10	Frère, APF., chef-garde (art. 5 et 9)	37	968	Id	34	Deschepper, PV., chef-garde (arti- cles 1 et 8 § 2).	67	1,687	10.
44	Hurdebise, JG., facteur local (ar- ticles 5 et 8).	64	1,151	fd.	35	Delahoese, L., chef de division au chemin de fer (art 1 et 8 § 1).	67	3,365	19
12	Wathelet, J -B , facteur local (art. 3 et 8).	57	850	ld.	36	Hivin, CAH, inspecteur général au chemin de ser (art. 1 et 8 § 1).	67	5,450	Id.
13	Daelemans, G., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	1,177	lđ	37	Peckel, TP-L., percepteur des postes (art 1 et 8 § 1).	67	2,472	ld.
14	Feller, P., premier commis au che- min de fer (art 3 et 8 § 1).	57	1,495	ld.	38	Spittael, JB., facteur rural (art. 1, 8 et 13).	66	846	ld.
15	Van Heck, P., chef-garde (art. 1, 8 et 13)	66	4.950	lđ.	39	du Pont. G., premier chef-garde (art. 1, 8 et 13)	66	2,486	18
16	Depierreux, JJ., chef-garde (arti- cles 5 et 8).	59	4,859	Jd.	40	Ruth, JJ., facteur local (art 1, 8 § 2 et 13.	66	846	Id
17	Seigneur, JM., percepteur des postes (art. 5 et 8§1).	58	2 589	Id.	41	Toussaint, AJ., chef de division au chemin de fer (art.1, 8 § 1 et 13).	66	4 643	Id.
18	Schmit, HC., chef-garde (art 5 et 9).	47	4.436	Id.	42	Vervlocsem, IIJA., chef de sta- tion principal (art. 1, 8 § 1 et 15).	66	4718	1d

		ستبنيب							
Numèro d'ordre,	NONS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant dex pensions.	Numèro du Honiteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
43	Lesire F-N J, commis-chef au chemin de ser (art 1 et * § 1)	66	2,822	123	65	Peeters, LJJ., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	66	1,144	123
44	De Jack, CE., chef de bureau des postes (art. 1, 8 et 13).	66	3,750	10.	66	Bacteos, C., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	2,088	fd,
45	Fischweiler, L. directeur de service au chemin de ser (art. 1 et	66	6,576	fd.	67	Weis, E, officier de police au che- min de fer (art. 3 et *).	58	969	ld.
46	8 § 1) Picard, LAG, inspecteur général au chemin de fer (art. 1 et	66	6,390	M.	68	Recht, EH., premier commis des télégraphes (art. 5 et 8).	46	1,132	ld,
47	8 § 1) Wauters, JJ., directeur de ser-	66	° 607		69	Pillet, GE., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	36	685	Ισ,
48	vice iles postes (art. 1, × et 15).		5,687	14.	70	Blanckaert, EL., garde au chemin de fer (art. 5 et. 9).	30	50 8	le.
	De Pannemacker, JF., chef-garde (art 1 et 8).	66	1,848	ld.	74	Bourguignon, EJ.J., premier commis des postes (art. 5 et 8	47	957	Id.
49	Huberti, GA., inspecteur de direc- tion au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	6 6	6,020	ld.	72	§ 1). Thysen, TJ., facteur local (arti-	65	1,200	306
50	Coignon, J. C., premier chef-fac- teur de station (art. 1 et 8 § 1).	66	1,649	ld.	7 3	cles 1,8 et 15) Verstracte, J., premier commis au	47	1,166	
54	Michel, PJ -C., receveur-chef an chemin de fer (art. 1 et 8§1).	66	3,758	10.	74	chemin de fer (art. 5 et 8 § 1). Mmo veuve Fontaine, née Rema-			ld.
52	Durieux,A -C -T ,directeur de service au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	66	5,316	ld.		cle. M -B, sous-perceptrice des postes (art. 3, 8 § 1 et 14).	52	300	ld.
53	Paschal, JJ. chef de section prin- cipal an chemin de fer (art. 1 et	66	4,316	ld.	75	Lottin, EJ., facteur local (art. 4, 8 § 2 et 15)	66	952	Id.
	8 § 1).				76	Godart, P , facteur local (art. 5 et 8).	64	945	ſd.
54	Collin, PV., facteur local (art. 5 et 8).	61	1,111	ld.	77	Varcke, F., facteur rural (art 5 et 8).	62	817	ld.
55	Blavier, GW-L., facteur local (art 3 et 8).	54	618	id.	78	Robin, JJ., facteur rural (art. 3 et 8).	61	729	ld.
56	Forge, DNA., facteur rural (articles 5 et 8).	38	330	ld.	79	Marnef, CJ., factour local (art. 5 et 8 § 2).	42	527	Id.
57	Allard, LJ., chef de bureau au chemin de ler (art. 3 et 8 § 1)	62	3,654	ld.	80	Mme Van der Mensbrugge, née Luyten, EPM , commis d'or- dre des télégraphes (art. 5, 8 § 1	33	300	Id.
58	Magis,H -C , commis-chef au chemin de fer (art 3 et 8 § 1)	60	2,727	Id.	81	et 14). Bauw. II., premier commis au che-	73	1,750	Id.
59	Van Aerschot, R., chef-garde (arti- cles 3 et 8).	56	1,260	ld.	82	min de fer (art. 1 et 8 § 1) Moreau, E-AJ., chef de section	73	1,750	Id.
60	Bernolet, FGCSL., chef-garde (art. 5 et 9).	44	1,177	Id.	83	au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1). Rush, CF., premier commis au	72	1,550	Id.
64	De Bast, GL., inspecteur de direc- tion à la marine (art 1, 8 § 1 et 15).	67	6,512	īd.	84	chemin de fer (art. 1 et 8 § 1) Van den Berghe, E , chef de station	66	3,100	id.
62	De Guide, AP-R., premier commis au chemin de fer (art. 1 et	66	1,804	ld.	85	(art. 1 et 8, § 1) Maréchal, J., chef-garde (art. 1, 8	66	1,920	ld.
63	8 § 1). Van Assche, P -J., premier com-	66	1,976	id.	86	et 15). Druez, E, chel de bureau principal	65	4,383	1d.
	mis au chemin de ser (art 1 et 8 § 1).	,,0	*,•//U	10,	87	au chemin de ser (art 1 et 8 § 1). Van (Ibbergh, S, ches-sacteur de	68	1,537	Id.
64	Van Neck, F -X -H., premier com- mis au chemin de fer (art. 1 et.	66	2,131	ld.	88	station (art. 1 et 8 § 1). Boutay, L-J., chef-garde (art. 5	62	1,802	ld.
ļ	8 § 1)					et 8).			

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numero d'ordre,	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
89	Dupont, JE., premier commis au chemin de fer (art, 3 et 8 § 1).	53	4,530	306	443	Swennen, B-C, chef de station (art. 1 et 8 § 1)	65	4,400	306
90	Godefroid, LJ., chef-garde (art. 3 et 8).	52	1,370	ld.	114	Willemsen, PJ., chef de division des télégraphes (art 1 et 8 § 1).	65	4,497	ld.
94	Denet, AJ., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	54	4,334	ld.	115	Allard, A , chef de station (art. 5 et 8 § 1)	64	3,9 49	ld,
92	M ^{mo} Michaux, née Nisot, E., commis d'ordre des télégraphes (art. 3 et 8 § 1).	42	625	Id.	116	Dandrimont, B -J., commis-chef des télégraphes (art. 5 et 8 § 1)	54	2,999	ld.
93	Deneubourg, EJ., garde au che- min de fer (art. 3 et 8).	35	. 432	Id.	117	Devrin. A - L - E , commis-chef des télégraphes (art ५ et ४ § 1)	54	2,121	ld.
94	Helsmoortel, PJ , chef-pilote (ar- ticles 1, 8 § 2 et 13)	65	2,942	id.	448	Declercq, E-L, commis-chef des postes (art. 5 et 8 § 1)	46	1,492	ld.
95	Moureau, NJE, premier com- mis des postes (art. 1 et 8 § 1).	65	2,225	10.	119	Thiéry, F.J., agréé au chemin de fer (art 3 et 8)	38	383	ld.
96	Schinckel, JJ., matelot de bateau- phare (art. 5 et 8).	40	588	ld.	120	Gérard, N -F. garde an chemin de fer (art. 5 et 9)	35	755	ld.
97	Jourdain, GA., facteur rural (ar- ticles 5 et 9).	52	828	ld.	121	Hulet, JB., premier commis des télégraphes (art 5 et 8 § 1).	55	1,640	ld.
.98	Pype, AL, facteur local (art. 3 et 8).	49	614	Id.	122	Deroyer, I -J., facteur local (art 1 et 8 et loi du 31-3-84)	65	977	Id.
99	De Winter, FT , premier commis des postes (art. 5 et 8)	54	4,695	ld.	423	Vanderoel, J., facteur local (art. 5, 9 et 13).	64	975	ld.
100	Ghys, LF., pilote (art 3 et 8).	60	1,794	Sd.	124	Vasselet, JJ., facteur rural (art. 3 et *).	63	814	Id.
101	Crauwels, JF , facteur local (ar- ticles 3 et 8).	39	472	ld.	125	Briart, JF., factour local (art 3 et 8).	61	1,063	ld.
102	Jordant, LAJ, percepteur des postes (art. 5 et 8 § 1),	62	2,648	Id.	126	Sarens, PJ., pilote (art 3 et 8) .	59	1,709	ld.
103	Bastin, A -J -R., commis-chef des postes (art. 3 et 8).	60	2,970	ld.	127	Mallentjer, AB., pilote (art. 5 et 9). Gillet, NJ., facteur rural (art. 5	58 58	2,581 749	ld. Id.
104	Gérard, HJ., chef-garde (art. 1,	65	1,937	Id.		et 8).			
105	8 et 13). Mercier, LJB., chef-garde (ar-	65	1,809	fd.	129	Anciaux, AM , facteur local (articles 5 et 8).	50	780	ld.
106	ticles 1 et 8). François, N., chef-garde (art. 5, 9	63	1,950	Id.	130	Rocfontaine, E -J -J., facteur local (art. 5 et ×).	50	697	ld.
	et 13).				131	Lecomte, N-1, percepteur des postes (art. 1 et 8).	65	2,4 99	Id.
107	Gerin, LJ., facteur de station (art 5 et 8).	61	1,233	ld.	132	Leclercq, F -J., chef-garde (art. 3 et 8).	62	1,841	Jd.
108	Sereciat, E-J., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	53	1.217	Jd,	133	Baccus, AJ., chef-garde (art. 5, 8 et 13).	59	1,950	Id.
109	Dantinne, P -JA., chef-garde, (ar- ticles 5 et 9).	51	1,726	ld.	134	Mme Henrard, néc Neuville, M. L-H., auxiliaire des télégraphes (art. 3 et 8 § 1 et 14)	31	300	ld.
110	Thirion, JJ., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	65	825	Jd,	135	Pison, CL. matelot-sauveteur (art. 5 et 8).	62	224	id.
111	Protin, L, facteur rural (art 3, 8 et 13)	60	825	fil.	136	Verlinde, CF., factour rural (ar- ticles 5 et 8).	60	719	Id.
142	Cordon, JL., facteur local, (art 5 et 8).	56	1,114	ld.	137	Van Stayen, facteur local (art. 5 et 8).	56	1,096	īd.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	'contant des pensions.	Numèro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	nous, initiales des prénous et . fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
138	Marcothy, LCJ., facteur local (art 5 et 8).	53	896	306	162	Farcy, JL-T., percepteur des postes (art 1 et 8 § 1).	65	3,080	306
139	Billiet, E, lacteur rural (art 3 et 8 § 2)	52	653	ld.	163	Mosselman, A -J -G., factour rural (art 1 et 8).	65	839	Id.
140	Jaumin, LJ , facteur local (art. 3 et 8).	52	847	ld.	164	Nicseo, T., facteur rural (art. 1, 8 et 15)	65	891	Id.
141	Fahri, JBH, facteur local (art. 3 et 8).	49	714	Id.	465	Claeys, PF. facteur local (art. 5, 9 et 15).	62	1,200	Ιὐ.
142	Roussel, F -N, facteur rural (articles 5 et 8).	47	397	ld.	166	Masure, FII -V., facteur local (ar- ticles 3 et 8).	59	926	Id.
143	Cajot, HJ., premier commis au chemin de ler (art. 1 et 8)	65	1,971	Id.	167	Donnay, R. F., facteur local (art 5 et 8).	58	934	Id.
144	Brans, GH., chef-garde (art 1 et 8).	65	1,944	ld.	168	Noullez, J J., facteur rural (art. 5 et ⋈).	58	808	ld.
145	Kuhorn, NC., facteur de station (art. 1 et 8 § 1).	65	4,382	ld.	169	Vaes, P-1, premier commis des postes (art. 3 et 8 § 1).	64	1,872	Id.
146	Thoumsin, S -G, chef-garde (arti- cles 5, 9 et 13).	65	1,950	ld.	170	Van Damme, E., percepteur des postes (art. 3 et 8).	48	1,303	ld.
147	Starquy, J.F., commis-chef des télégraphes (art 3 et 8 § 1).	64	2,816	id.	174	Tiberghin, F, agréé au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	1,325	Id.
148	Berger, LAJ, percepteur des postes (art. 5 et % § 1).	63	3,479	ld.	172	Aubry, E -N, commis-chef au che- min de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	2,966	Id,
149	Doutrelingne, E-R, chef-garde (art. 5 et 8).	64	1,911	ld.	173	Permentiers, JB., chef de divi- sion au chemin de fer (art. 5 et	62	3,748	Id.
150	Winsch, A, agréé au chemin de fer (art.,5 et 8 § !).	59	1,049	ld.	174	Surinx, JB, chef-facteur de sta- tion (art 5 et 8).	62	1,491	ld.
454	Mossoux, AJ, chef-garde (art 5 et 8).	55	1,719	ld.	475	,	60	1,256	Id.
152	Lemoine, T. J., chef-garde (art 5 et 8).	54	4,536	ld.	176	Aurez, G-P, chef-garde (art. 3 et 8).	59	1,807	ld.
153	Hecquet, A.M., chef de division à la marine (art. 3 et 8 § 1).	54	8,315	ld.	177	Mulders, E., chef-garde (art 3, 8	59	4,950	Id.
154	Coudde, II. garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	36	782	Id.	178	Rohart, HJ., chef-garde (art. 5 et 8).	58	1,429	Id.
455	Vermeire, LF., élève-pilote (ar- ticles 5 et 8).	44	1,041	Id.	179	Cheslet, JBO., chef-garde (ar- ticles 5 et 9).	55	1,733	Id.
156	Six, E-A., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1)	63	1,372	ld.	180	Grahamme AJ, garde (art. 5	32	650	ld.
157	Feyth. J-B-G, commis-chef des télégraphes (art. 5 et 8 § 1).	64	2,838	ld.	184	Racmaekers C-H-B., secrétaire- général (art. 1, 8 § 1 et 13).	68	7,500	ld,
158	Decelle, L.J., agréé au chemin de fer (art 3 et 8 § 1)	59	733	ld.	182	Leroy, NF., sous-percepteur des postes (art. 5 et 8 § 1).	55	354	Id.
159	Van den Berghe, A, chef-garde (art. 5 et 9).	58	1,715	Id.	183	Vermeulen, T, garde. (Pension revisée, remplace la pension	39	497	Id.
160	Hachez, HP., premier commis des postes (art 3 et 8 § 1)	55	1,761	ld.	184	inscrite en 1900 (art 5 et 9). Feringa, C. matelot-canoteur (ar-	61	905	ld.
J6 1	Tassoul, P, commis-chef au che- min de fer (art. 5 et 8 § 1).	50	1,947	ld.	185	ticles 3 et 8). Bull, LJ, pilote (art 3 et 8).	53	1,463	fd.

Numero d'ordre,	NOMS, INITIALES DES PARNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniseur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monitar.
186	Delodder, CLC, commis d'ordre des postes (art. 3 et 8 § 1)	4 5	654	306	211	Bollaert, L -F., chef-garde (art. 5	47	1,115	306
187	Recht, T., chef-facteur des télé- graphes (art. 1 et 8 § 1):	65	4,736	Id.	212	Beleyn, M -G, agréé au chemin de fer (art 5 et 9).	35	473	fd.
188	Lelièvre, JA., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	63	2,555	ld.	213	Versé, P - J - J., premier commis au chemin de fer (art 1 et 8 § 1)	65	2,286	10.
489	Antoine, L -JA, commis-chef au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	58	2,800	łd.	214	Pirard, JJ., agréé au chemin de , fer (art. 5 et 8 § 1)	56	796	ld,
190	Boulanger, E -J , chef-garde (arti- cles 5 et 8).	56	1,787	ld.	215	Seghers, A -LJ., agréé au chemin de fer (art. 5 et 9).	48	972	Id.
191	Vanlierde, HJ., chef-garde, (arti- cles 5 et 9).	40	1,075	ld.	216	Verbouwe, AA., garde au chemin de fer (art, 5 et 9).	36	755	Id.
492	Van Uytven, J., premier commis des postes (art. 3 et 8 § 1).	44	752	ld.	247	Urbain, V., chef-garde (art. 3 et 8).	.58	4,598	Id.
193	Moors, J, facteur rural (art 1, 8	65	855	ld.	218	Pepers, PJ., pilote (art. 5 et 8)	57	4,695	ld.
	et 13).		000		219	Fasseur, A., facteur rural (art 5, 9 et 15).	65	975	Id.
194	Lodens, F., facteur rural (art 5 et 8)	62	752	Id.	220	Gios, M., facteur local (art. 3 et 8).	64	4,447	ld.
495	Huybrechts, J-F., factour local (art. 3, 8 et 13).	60	907	` ld.	221	Persyn, LF., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	62	856	ld.
196	Borremans, J-P., facteur local (art 3 et 8).	59	1,124	Id.	222	Bouvart, J., facteur cural (art. 5 et 8).	59	839	Id.
197	Vanhoet, CVL., facteur local (art. 5 et 8).	55	1,022	Id.	2 2 3	Andriessens, PA., facteur local (art 3 et 8).	58	998	ld.
198	Sternon, HJ., facteur local (art. 5 et 8).	54	860	-b1	224	Delem, J-B, facteur local (art. 3 et 8).	58	1,028	1d.
199	Bruls, A., facteur local (art. 3 et 8).	54	948	Id.	225	Leveugle, JL., facteur local (ar-	58	1,114	39-40
200	Thomas, JBH., factour local (art. 5 et 8).	54	919	ld.	226	ticles 3 et 8). Devry, L, factour rural (art. 3 et	56	799	ld.
201	Vandermaesen, FE., facteur rural (art. 3 et 8).	45	444	Jd,	227	8 § 2). Louwet, L., facteur local (art. 5	55	991	ld.
202	Bremans, MQ., officier de police principal au chemin de fer (ar- ticles 1 et 8 § 1).	65	1,320	Id.	228	et 8). Félix, E, facteur local (art 3 et 8).	55	990	ld.
203	Dumonceau, P-J, facteur de sta-	65	1,277	Id.	229	Demeyere, A, facteur rural (art. 3 et 8).	44	409	ld.
204	tion (art. 1 et 8 § 1). De Soete, F., chef de station (arti-	65	1,728	ld.	230	Chasseur, NJ., facteur rural (ar- ticles 3 et 8).	49	344	Id.
205	cles 1 et 8 § 1). Renier, FJB -E., chef de station	65	4,338	Id.	231	Deweert, JD, chef-garde (art. 5, 9 et 13).	64	1,950	Id.
206	(art. 1 et 8 § 1). Rosier, CL., chefgarde (art. 1 et	65	1,950	ld.	232	Pauporté, L., commis-chef au che- min de fer (art. 3 et 8 § 1).	60	2,549	Id.
207	8 § 2) Mohr, F., chef-garde, (art 5, 8 et 13).	65	4,950	Id.	233	M ^{mo} Lemercier, née Adriaensseus, C., commis d'ordre des télé- graphes (art 3, 8 § 1 et 14).	31	300	ld.
208	Devel, JB. E., facteur de station (art. 3 et 8 § 1).	54	735	ld,	234	Van der Linden, P., percepteur des postes (art. 1 et 8 § 1).	65	2,800	id.
209	Van de Spiegle, JX., facteur de station (art. 5 et 8).	53	1,126	Id.	235	Van der Donck, AGA., premier	57	1,872	ld.
210	Lisoir, J., chef-garde (art. 5 et 9).	48	1,610	Id.		commis des postes (art. 3 et 8 § 1).			

					<u> </u>				
Numero d'ordre,	NOUS. INITIALES DES PRÉNOUS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numèro d'ordre,	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
236	Busch, JTA., facteur rural (art. 1 et.8).	65	835	39-40	6	Dupont, II., professeur honoraire de l'athénée royal de Bruxelles	61	4,675	»
237	Warny, H -J., facteur rural (art 5 et 8)	62	894	ld.	7	Gallet, LO., concierge à l'école normale de Tournai.	62	396	»
238	Ninque, JJL., factour rural (articles 5 et 8).	61	754	fd.	8	Deterre, AC -A., chef de section honoraire à l'administration des archives générales du royaume	68	4,520))
239	Paligot, TJ., facteur rural (art. 3 et 8)	59	757	ld.		et comptable à la commission royale d'Histoire.			
240	Mabille, E -lJ , facteur local (ar- ticles 5 et 8).	58	1,048	ld,	9	Mmo veuve Danen, née Therasse, MJ., concierge à l'école moyenne de l'État, à Andenne.	67	245	»
241	Mertens, F., facteur local (art. 3 et 8).	59	935	Id.	10	M ¹¹ º Nottet, II -II., régente à l'école moyenne de l'État, à Boom.	45	1,774	»
242	André, A., facteur local (art. 3 et 8).	57	879	łd.	11	Kesseler, JP. professeur honoraire de l'athénée royal d'Arlon.	61	2,403	»
243	Bernard, JII, matelot-rameur (art. 1, 8 et 15).	65	1,425	Id.	12	Ringont, JA., directeur hono-	61	4,336	»
244	Herman, J-R, huissier au chemin de fer (art 1 et 8 § 1).	69	984	Id.	13	l'Etat, à Schaerbeek. Forgeur, H-J., brigadier surveil-	7-1	1.117	
245	Marneffe, E -E -J., premier chef- garde (art. 1, 8 et 15)	65	2,407	Id.	. 10	lant aux Musées royaux de pein- ture et de sculpture.	/1	1,117	»
246	Le Choux, H., agréé au chemin de fer (art.) et 8 § 1).	65	1,197	Id.	14	Verelst, JJ-HE., professeur à l'athénée royal de Chimay.	49	2,369))
247	Dusart, PGGJ-R, inspecteur de direction au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	6,600	Id.	45	Demarteau, L.J.E., professeur émérite de l'Université de Liége.	70	9,000	»
248	Delcourt, F -FJ, chef-garde (articles 5 et 9).	54	1,863	ld.	16	Gilis, A.J. professeur de musique honoraire de l'athénée royal de Namur.	61	417);
249	Mme Alberty, née Henrard, H M., commis d'ordre des télé- graphes (art. 3 et 8 § 1).	45	816	Id.	17	Ducosfre, A -C, régent de l'école moyenne de l'État, à Furnes	61	1,227	»
	TOTAL fr.		421,038		18	Michelet, FLL., professeur à l'école normale de l'État, à Bruxelles.	61	2,306	»
					49	Florus, ML., professeur bono- raire de l'athénée royal d'An- vers.	61	4,492	»
	Ministère des Sciences et des Arts. Professeurs, fonctionnaires				20	Stinissen, PJ., inspecteur can- tonal honoraire de l'enseigne- ment primaire.	64	2,198))
·}	et employés. De Waele, J., maître de dessin honoraire de l'académie des	64	1,658	>>	21	Temmerman, H., directeur hono- raire de l'école normale de l'État, à Lierre.	61	3,724	»
2	beaux-arts, à Gand. Descamps, L., professeur honoraire	61	3,394	»	22	Dhondt, E., concierge à l'école normale de l'État, à Gand.	67	845	»
3	de l'athénée royal de Mons. Muc Bossut, M., sous-institutrice à l'école moyenne de l'État, à l'aclies	64 64	320	»	23	Rumfels, E-H, professeur hono- raire de l'Académie des beaux- arts, à Anvers	75	1,037	» >
4	Cuyvers, JF., concierge à l'école moyenne de l'État, à Anvers.	67	1,933	>>	24	M ^{He} Cordens, M -J -M., régente de l'école moyenne de l'État, à Lacken, .	58	1,095	>>
5	Guillaume, V., jardinier prépara- teur à l'école normale de l'État, à Virton.	61	433	»	25	Fincœur, PLJ, professeur à l'athénée royal de Huy.	42	1,609	"

Numero d'ordre.	NONS, INITIALES DES PRÉNONS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des ponsions.	Numero du Honiteur.	Numero d'ordre,	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Aye.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
26	Blaise, JQCA., professeur honoraire de l'athénée royal d'Ath.	61	2.269	»	45	Wicht, EJ., instituteur honoraire de l'école moyenne de l'État, à Termonde.	61	1,542	»
27	Holzer, H., professeur émérite de l'Université de Liége.	70	7,000	>>	46	Minne, APC., professeur de dessin honoraire de l'athénée royal de Gand	61	1,971	»
28	Caille, NT -L, inspecteur can- tonal honoraire, de l'enseigne- ment primaire.	61	1 777	»)	47	Labaye, JPC., directeur hono- raire de l'école moyenne de	61	2,955	>>
29	Van der Linden, G., directeur de l'Académie des beaux-arts d'Anvers.	78	76	»	48	l'État, à Seraing. Marchal, FJ., préfet des études honoraire de l'athénée royal de	61	4,691	»
30	Juncker, P-E-F, surveillant hono- raire de l'athénée royal d'Ypres.	61	1,707	»	49	Mons, Mme veuve Vigneron-Geerinekx, E	61	3.266	»
31	De Wilde, G., inspecteur cantonal honoraire de l'enseignement pri- maire.	61	1,045	»		M -VA, directrice honoraire de l'école moyenne de l'État, pour filles, à Charleroi			
32	America, PJ., instituteur hono- raire de l'école moyenne de l'État, à Hasselt.	61	1,426	»	50	Parisel, RJ., professeur hono- raire de l'école normale de l'Etat, à Nivelles.	55	1,003	»
33	Kefer, LJ., répétiteur honoraire au Conservatoire royal de mu- sique de Bruxelles.	66	886	»	54	Mhe Philippet, MP., régente honoraire à l'école moyenne de l'État, à Ath.	54	2,002	»
34	Trouillez-Spinette, EJ. surveillant honoraire de l'athénée royal d'Ath.	61	1 855	. ·	52	Mme Foulon-Genicot, FCM., institutrice honoraire de l'école moyenne de l'État, à Molenbeek- Saint-Jean.	54	1,678	»
35	Wilmet, LJ., instituteur à l'école d'application annexée à l'école normale de l'État, à Huy.	61	1,497	»	53	Mme veuve De Can-Verdermeeren, M-J., régente honoraire de l'école moyenne de l'État, à	56	1,702	»
36	Lambotte, JJE., préfet des études à l'athénée royal de Charleroi.	36	4,895	»	54	Andenne. Lelièvre de Staumont, M-FJ. E-J., professeur honoraire de	60	1,221))
37	Guiette, A., professeur à l'athénée royal de Verviers.	50	3,461	>>	85	l'athénée royal de Namur. Hault, L-J., instituteur honoraire de l'école moyenne de l'État, à	56	2,033	>>
38	M ^{mo} Stevens-De Groof, R., insti- tutrice honoraire de l'école moyenne de l'État, à Malines.	44	989	»	56	Spa. Paulus, AJ., professeur à l'école	60	945	»
39	Merten, C-P-E,-O., professeur	74	10,000))	57	moyenne de l'Etat, à Jumet. Buchet, LN., professeur hono-	60	4,773	
40	émérite de l'Université de Liége. Tourneur, VJ., instituteur hono-	61	4,451	>>		raire de l'école moyenne de l'État, à Thuin.	00	1,110	»
	raire de l'école moyenne de l'État, à Verviers.	01	1,18175	"	58	Van Ouytsel, G , professeur hono- raire de l'athénée royal de Bruges.	60	2,378	»
41	Stubbe, E-T., économe honoraire de l'école normale de l'Etat, à Gand.	56	2,558	»	59	Van Assche, CM., régent hono- raire de l'école moyenne de l'État, à Anvers.	50	2,103))
42	Kleintjens, JC., inspecteur hono- raire de l'enseignement moyen.	62	4,117	'n	60	Leitz, J., régent honoraire de l'école moyenne de l'État, a Lessines.	49	1,102	>>
43	Michelli, PN., Surveillant aux Musées royaux des arts déco- ratifs et industriels, à Bruxelles.	72	705	»	61	Mme Pholien-Lincez, V-E, insti- tutrice honoraire de l'école moyenne de l'État, à Seraing.	61	830	>>
44	Bogaerts, LJL., professeur de religion honoraire de l'école moyenne de l'État, à Anvers.	60	2,049	»	62	Verstappen, F., professeur hono- raire de l'athénée royal de Bruges	61	1,422	»

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOWS, INITIALES DES PRÉNOWS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
63	Servais, FJ., professeur hono- raire de l'école normale de l'État, à Mons.	58	2,087	»	.82	Angenot, FJ., professeur hono- raire de l'athénée royal d'Ixelles.	60	3.808	»
64	Colmant, PJ., huissier an Ministère des Sciences et des Arts	67	1,243	»	83	Havaux, VG., secrétaire-trésorier de l'école moyenne de l'État, à Braine-le-Comte.	72	250	»
65	Drumaux, MEA., préset des études honoraire de l'athénée royal de Liége.	61	3,388	»	84	Bastin, P -CJ., professeur hono- roire de l'athénée royal de Liége.	47	2,880	>>
66	Sauveur, TC., professeur hono- raire du Conservatoire royal de musique de Gand.	68	1,506	>>	85	M ^{mo} Putzeys-Dony, LMS., mai- tresse de travaux à l'aiguille à l'école normale d'Andenne.	40	703	>>
67	Thiriaux, AJ., directeur hono- raire de l'école moyenne de l'État, à Quiévrain.	60	4,752))	86	·Lhoir, G-A . professeur honoraire de l'athénée royal de Mons.	40	1,367	»
68	Van Brée, JG., commis de 17e classe au Ministère des Sciences et des Arts.	67	1,510	»	87	Helmus, J., concierge à l'école moyenne de l'État, à Tir- lemont.	68	296	»
69	Vadin, JJ., Surveillant honoraire de la section normale primaire de l'État, à Virton.	52	129	»	88	Mme Demannez-Frappat, ELW., régente honoraire à l'école moyenne de l'État, à Tir- lemont.	40	8) ;
70	Massart, NLL., professeur honoraire du Conservatoire royal de musique de Liége.	72	3,000	»	89	Van Hoeymisse, J., assistant hono- raire à la section préparatoire de l'école moyenne de l'État, à	60	357	»
71	Neven. CAH., professeur hono- raire de l'athénée royal de Mons.	55	3,122	>>		Boom. Totalfr		183,623	
72	Mma Degive-Le Delier, VFC, pro- fesseur au Conservatoire royal de musique d'Anvers.	62	468	»					
7 3	M ^{no} Olinger, J., régente honoraire de l'école normale de l'État, à Arlon.	56	1,870	>>		Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture.			
74	Noël, JF., secrétaire-trésorier du bureau administratif de l'école moyenne de Limbourg.	76	263	»	1	Fonctionnaires et employés. Blampain, VJF., chef de bureau	20	1 CO2	
75	Mile Gillet, M-E-E., institutrice honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Mons.	54	1,413	»		au commissariat de l'arrondisse- ment de Thuin (art. 5 et 4)	59	1,683))
76	Rommens, AA., inspecteur diocé- sain de l'enseignement primaire	57	2,200	. »	ଦୁ	Dierckx, HJMJ., commissaire honoraire del'arrondissement de Turnhout (art. 1 et 8).	76	3,575.	»
77	Duchesne, L., régent honoraire de l'école moyenne de l'État, à Jumet.	60	1,615	»	3	Janssens, AJM., directeur hono- naire de l'administration pro- vinciale d'Anvers (art. 1 et 8).	67	5,400	»
78	Drion, C, inspecteur diocésain de l'enseignement primaire.	14	2,078	»	4	Diederickx, CL., commis de 1 ^{re} classe à l'administration provinciale de Namur (art. 1 et 8).	65	2,585	»
79	Wartique, F -VL., régent à l'école moyenne de l'État, à Verviers.	56	19	»	5	Blomme, HJ-C., commis de	63	2,215	»
80	Rocher, J-B, maître de musique honoraire de l'école moyenne de l'État, à Boom.	60	331	»	6	provinciale de la Flandre occi- dentale (art. 3 et 8). Sibenaler, J-B., chef de bureau	53	2,543	,
81	Mile Viol, MJ., maîtresse d'études à l'école normale de l'État, à Liège.	60	1 390))		honoraire à l'administration pro- vinciale du Luxembourg (art 1 et 8) et secrétaire-trésorier hono- raire du bureau administratif de l'athénée royal d'Arlon.			
					•	'		48	

Nun.ero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age,	Montant des pensions.	Numèro du Moniteur.	Nuniero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
7	Doore, EJ., commis de 1 ^{re} classe à l'administration provinciale de la Flandre occident. (art. 1 et 8)	66	2,495	»		Ministère des Travaux publics.			
8	Pety de Thozée, LTM., gou- verneur honoraire de la pro- vince de Liége (art. 5 et 8).	67	7,155	»	1	Fonctionnaires et employés. Hurlet, C., premier commis (art. 3	62	2,015	
9	Heiuercheidt, E., chef de bureau à l'administration provinciale du Hainaut (art. 1 et 8).	65	2,560))	2	et 8). Rousseau, JJ., chef de bureau dessinateur (art. 1 et 8).	69	2,519	» »
10	Frison, LPJ., membre de la Dé- putation permanente du Conseil provincial du Hainaut (art. 1 et 8).	82	2,800	»	3	Puchot, J., chef de hureau dessina- teur (art. 1 et 8).	71	2,238	»
11	Dubois, LF., membre de la Députa- tion permanente du Conseil pro-	63	1,933	>>	4	Burnotte, JJ., conducteur-principal (art. 1, 8 et 13).	67	4.537	"
12	vincial du Hainaut (art. 3 et 8). Dumont, HJ., garde brigadier forestier (art. 1 et 8).	66	638	»	5	Loodts, H-C, premier commis (art. 1 et 8).	67	1,981	*
13	Ruisseau, LJ., garde forestier (art. 1 et 8)	67	210	,,	6 7	Dausi, JB, pontier (art. 1 et 8) . Vermeulen, EN, surveillant de 1re classe des Ponts et Chaussées	69 70	580 4.867	» »
14	Simon, SFJ, garde brigadier forestier (art. 3 et 8).	57	606)	8	(art. 1 et 8). Neirynck, A., garde-déversoir (arti-	72	579	»
15	Philippe, EJ., garde forestier (art. 3 et 8).	58	624	»	9	cles 1 et 8). Grotaers, F - F., préposé à la jauge des Nèthes (art. 1 et 8).	68	311	»
16	Damseaux, AHJ., professeur émérite à l'Institut agricole de l'État (art. 1°r de la loi du 50 juillet 1879).	70	6,500	>>	10	Van Leirberge, E, messager (articles 1 et 8).	69	1,054	»
17	Muno, II, garde brigadier des	65	768	»	11	Paquet, HJ., éclusier (art 1 et 8).	66	755	»
	eaux et sorets (art. 1, 8 et 13).				12	Dresse, AFA., pontier (art. 1, 8 et 13).	68	712	"
18	Vasseur, G., garde brigadier des eaux et forêts (art. 1, 8 et 13).	68	987	»	43	Deprume, O., conducteur principal de 1rc classe (art. 1 et 8).	66	4,185	»
19	Degive, VJA., directeur émérite de l'école de médecine vété- rinaire de l'État (art. 2, 1º de la loi du 30 juillet 1879).	64	10,058	**	14	Degosserie, CJ., éclusier-receveur (art. 1, 8 et 13).	69	1,360	»
20	Authelet, M., gardeforestier (art. 1,	68	353	»	15	Mattart, J., éclusier (art. 1 et 8) .	65	700	»
	8 et 15).				16	Daenens, C-L, pontier (art. 3 et 8).	61	608	»
21	Denil, C-L., homme de service à l'école de médecine vétérinaire de l'État (art. 5 et 8).	66	660	>>	17	Konings, T, pontier (art 1 et 8). Legraive, II -J., concierge au Palais	70 69	613	» »
22	Counc, E - J J., chef de bureau à l'administration provinciale de Liége.	55	2,624	»		de Justice de Bruxelles (art. 1 et 8).			
23	Tonglet, TE -J., chef de bureau au commissariat d'arrondisse-	75	1,684	»	19	Engels, GA., conservateur en chef du Palais de Justice de Bruxelles (art. 1 et 8).	65	4,958	
24	ment de Dinant. Spitaels, B., garde forestier	57	217)))	20	Fleury, L., surveillant principal (art 1 et 8).	66	2,582))
25	Bract, C, chef de bureau honoraire à l'administration provinciale	66	1,557	»	21	Doubart, L-J. surveillant de 1re classe (art. 1 et 8).	66	1,950	»
	de la Flande orientale,				22	Smekens, A, pontier, (art 1 et 8).	67	653	»
	Total . , fr.		62,430		23	Bamelis, HL , pontier (art. 1 et 8)	66	614	»
	خمولودي و متعلقه				24	Pannekoucke, TL., pontier (arti- cles 1 et 8).	69	718	»

7					77				
Numero d'ordre.	noms, initiales des prénoms et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des peusions.	Numero du Moniteur.
25	Garcy, PJ., éclusier-receveur (art. 3 et 8).	58	1,038	»	47	Pabri, H-IV., sous-chef de bu- reau dessinateur (art. 1 et 8)	65	1,797	»
26	Verbrigge, D -A., éclusier-percep- teur (art. 1 et 8).	66	4,056	»	48	Debilde, JL -J., sous-chef de bu- reau dessinateur (art. 3 et 8).	52	1,609	,,
27	Gillard, ED., éclusier de 2º classe (art. 1 et 8)	65	658	»	49	Pirot, HJ., éclusier de 1re classe, percepteur (2rt. 3 et 8).	59	1,291	»
28	Dermine, JA -J., éclusier-barra- giste de 11º classe contrôleur (art. 1 et 8).	65	889	»	50	Mahaux, E., éclusier de 1re classe, receveur (art. 1 et 8).	65	834	»
29	Richel, FE., éclusier-barragiste de 11º classe (art. 1 et 8).	65	846	»		Total fr.		89,469	
30	Foret, LA., pontier (art. 1 et 8) .	65	625	»		Ministère de la Justice.			
31	Haumont, JH., éclusier de 11e cl. (art. 1 et 8).	65	690	>>		Magistrats, fonctionnaires			
32	Bonamis, FJ., conducteur principal de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8).	65	3,942	'n		et employés			
33	De Cloedt, FJJ., garde-canal de 1ºº classe (art 1 et 8).	65	1,088	»	1	Verfaille, HL., greffier de la jus- tice de paix du 2me canton de Courtrai (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	71	2,880	334
34	Debeil, AFD., directeur général des Ponts et Chaussées (art. 1, 8 et 13).	67	7,500	»	2	De Pauw, N., procureur général près la Cour d'appel de Gand (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	73	13,430	353
35	Van Goethem, J-B., pontier-con- trôleur (art. 1 et 8).	67	767	»	. 3	Massart, A - J J., commis chef au parquet du tribunal de Liége	58	1,750	2-3
36	La Haye, CFANL., ingénieur en chef directeur de 1ºº classe des Ponts et Chaussées (art. 1	65	7,233	»	4	(lois des 21 juillet 1841, 17 fé- vrier 1849 et 10 janvier 1886). Doucet de Tillier, AH, juge au	T O	0.00#	
37	et 8). Bruyninckx, EC., garde-rivière	65	759	>>	7	tribunal de Namur (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	2,607	ld.
38	de 3º classe (art. 1 et 8). Sobet, G.A., éclusier en disponibi- lité (art. 3 et 8).	59	621	»	5	Giron, JPA., premier président à la Cour de cassation (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	75	16,641	10.
39	Patoux, A.J., éclusier-contrôleur (ort. 1, 8 et 15).	74	1,027))	6	Incoul, J -J., juge de paix du can- ton de Dinant (lois des 21 initles	70	6,100	lđ.
40	Stiénon, G -CHG, chef de bu- reau (art. 3 et 8),	49	2,107	»	7	1844 et 25 juillet 1867).	77 0	0.000	
41	Vanpraet, VL., aide-éclusier (ar- ticles 5 et 8).	46	407	»	•	Polain, M-GL, président de chambre à la Cour d'appel de Liège (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	72	9,983	60
42	Fanard, F-JB, conducteur prin- cipal de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8).	65	4,274	»	8	Würth, C-H, procureur du Roi à Gand (lois des 21 juillet 1844,	67	10,055	Id.
43	Henrard, VEHA -L., chef de bureau (art. 1, et 8).	65	2,891	»		17 lévrier 1849 et 25 juillet 1867).			
44	Hacken, LPW., pontier (art. 1, 3 et 8).	61	628	»	9	André, H., surveillant à la prison centrale de Gand (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	67	1,269	34 35
45	Duray, ALA., chef de bureau (art 1 et 8).	65	2,580	»	40	De Thibault, ACM., conseiller à	63	9,310	14
46	Brasseur, J.H.J.I, chef de bu- reau à titre personnel (art. 1 et 8).	65	2,906	>>		la Cour d'appel de Liége (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juillet 1867).		0,010	ld.
			·		,		1	16	į.

Numero d ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monitur.
11	Legrain, FAJ., compositeur- journaliste au Moniteur belge (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 10 janvier 1886).	59	4,559	37	25	Fonteyne, GJ., surveillant à la prison de Bruges (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	59	1,096	184
12	Bailleux, JP., surveillant de 1re classe à la prison de Liège (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	63	4,303	71	26	Boni, PF., président de chambre à la Cour d'appel de Liége (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	72	9,515	201
13	Glibert, S., veuve Guillaume, net- toyeuse au département (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	70	502	87	27	Carpentier, A.AJJ., greffier de la justice de paix de Contich (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 10 janvier 1886).	74	2,513	177
14	Rutten, J-W , instituteur adjoint à la prison centrale de Louvain (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 10 janvier 1867).	66	4,058	17	28	Poll, FLE, directeur des écoles de bienfaisance de l'Etat à Ruys- selede-Beernem (lois des 21 juil- let 1844 et 10 janvier 1886).	67	7,500	Id.
45	van Egeren, J., conseiller à la Cour d'appel de Gand (lois des 21 juillet 1814, 17 février 1849 et 25 juillet 1867).	67	9,310	116	99	Boland, AMJ., surveillant à la prison de Verviers (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886)	48	756	214
16	Meskens, GL., plieur an Moniteur belge (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1840 et 10 janvier 1886).	43	300	1.1.	30	Blomme, AJB., président du tri- bunal de 11º instance de Ter- monde (lois des 21 juillet 1844 el 25 juillet 1867).	70	8,470	228
17	Martial, JJMFT., juge de paix à Seraing (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juil- let 1867).	67	5,567	142	31	Jaumotte, GCJ., surveillant à l'école de bienfaisance de Saint- flubert (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1840 et 18 janvier 1886).	57	914	242
18	Mascart, JJ., directeur de la pri- son de Saint-Gilles (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	67	6,675	ld.	32	Sibiet, JD., surveillant à l'école de bienfaisance de Saint-Hubert (lois des 21 juillet 1844, 17 fé-	58	984	Id.
19	Blondiau, PFH., secrétaire du porquet du tribunal de Neuf- château (lois des 21 juillet 1844 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	45	4,473	145	3 3	Vrier 1849 et 10 janvier 1886). Vanneste, J., surveillant & l'école de bienfaisance de Saint-Hubert (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	41	583	fd,
20	Demasure, LEJ., juge au tribu- nal de Mons (lois des 2) juillet 1844, 17 février 1849 et 15 juil- let 1867).	63	6,875	142	34	Hallet, GL., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juillet 1867).	64	8,611	228
21	Fenaux, EJ., directeur de la pri- son centrale de Louvain (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	67	6,675	ld.	35	Marx, JP., messager à la Cour d'appel de Gand (lois des 21 juil- let 1844 et 10 janvier 1886).	70	4,350	256
22	Pierret, JBN., surveillant à la prison secondaire de Louvain (low des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 10 janvier 1886)	62	747	ld.	36	Raedts, PL., juge de paix à Hé- renthals (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	6,300	259
23	Verhulst, GP., chef-surveillant à la prison centrale de Gand (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	67	2,971	fd.	37	Hermans, M., préposé à la con- duite des voitures collulaires (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	65	2,042	309
24	Grootaers, O. L., compositeur en conscience au Moniteur belge (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1840 et 10 janvier 1886).	68	913	179	38	Hecking, MJBA, greffier adjoint au tribunal de 11e instance de Louvain (lois des 2) juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	52	1,905	>>

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lien par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numéro d'ordre,	NOMS, INITIALES DES PRÉXOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monifeur.
3 9	Harrewyn FES., greffier à la justice de paix du canton d'Eec- keren (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	58	701	»	Ş	Claes, IIJT., géomètre dessina- teur des mines (art. 1, 6, 8 et 12 de la loi du 21 juillet 1844 modifiée par celles du 17 fé- vrier 1849 et du 10 janvier 1886).	65	2,415	»
40	Moreau, JBNJ., surveillant à la prison de Gand (lois des 21 juil- let 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	50	775	>>		TOTAL., fr		2,991	
	TOTAL fr		473,965			Cour des Comptes,			
						Fonctionnaires et employés.			
	Ministère des Affaires étrangères,				1	Duterque, CJJB., consciller à la Cour des Comptes	73	7,290	n
	Fonctionnaires et employés,					TOTAL fr.		7,290	
1	Raulet, JC., commis de 1ºº classe.	68	2,843	>>					
2	Daelman, F-GT-S. (baron), en- voyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.	70	7,500	· »		Alluistère des Neiemees et des Arts.			
	Total fr.		10,343			Professeurs et instituteurs communaux.			
					1	De Waele, J	63	1,648	'n
	Ministère de la Guerre.				2	Mile Pluvinage, AMDA.	44	435	>>
	Fonctionnaires et employés				3	Descamps, L	60	619	»
	civils.				4	Mile Bossut, MJ.	61	1,842	»
1	Dhaene, JJP., ouvrier civil mili- tarisé à la boulangerie militaire	34	300	>)	5	Deleroix, JBDJ.	55	1,567	»
	de Malines.				6	T'Sjobbel, OJB.	54	2,031	»
2	Kayser, E -M -O, commis principal de 2mc classe à l'arsenal de con-	56	1,739	70	7	M ¹¹⁰ Verbeiren, C	55	295	>>
	struction.				8	Vereist, JJHE.	49	29))
3	Charpontier, FE., surveillant du génie de 1 ^{er} classe	65	1,450		9	M ¹¹ c Narchal, MC. (Pension revi- sée. Remplace la pension inscrite en 1907)	55	741	»
4	Mirguet, JH -C, surveillant du génie de 5me classe	65	461	»	10	Ducoffre, AC.	60	2,398))
	TOTAL fr.		3,950		11	Michelet, FLL.	61	1,640	1 >
					12	M ^{He} Ackermans, V.	56	3,255))
	and the second s				13	Mas Ortmans-Delperdange, M -J.	58	2,600))
	Ministère de l'Industrie				14	Desmet, J	55	1,316	'n
	et du Travail,				45	Lambert, NJ.	63	1,606))
	Fonctionnaires et employés.				16	Rossignol, CFN	58	3,111))
1	Pilatte, AL., commis d'ordre	43	576	1)	17	dine Bergmans-Nandermoten, A.	50	700	»
	de le classe (art 3, 6, 8 et 12 de la loi du 21 juillet 1844 mo-				18	Mommens, C	46	1,178	<i>"</i>
	difiée par celles du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886).				19	Mottin, I	59	1,433	»
	,						,	17	•

	,	<u> </u>	si .						
į	noms, initiales des prénoms e:		Mentant des pensions.	Numero du Moniteur.	d re	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS		Montant des pensions	Numèro du Moniteur
d'ore	fonctions remplies en dernier lieu	Age.	les pe	lu Mo	d'or	fonctions remplies en dernier lieu	Age.	los po	11. He
Numèro d'ordre.	par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait	,	tante	nėro d	Yuméro d'ordre,	par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait		tante	nero
ž	application.)		Mg en	12. En 22.	Ž	application.)		F on	N. L.
20	Jonekheere, A -A	63	2,408	»	56	Mine Vo Saeys-Uyttersprot, R	54	1,267	>>
21	Marsille, AJ	57	1,381))	57	Mme Ottoul-Preat, M -LG	50	968	>>
22	Michez, E -J	60	1,587	»	58	Mme Vo Ranwez-Dillie, ML	54	1,876	>>
23	M ^{11e} Vanhooijdonk, A -T	48	1,397))	59	Stinissen, PJ.	60	802	>>
24	Nºº Vº De Belser-Leyssens, MA.	59	80	»	60	Temmerman, H	61	1,276	>>
25	M ^{the} V* Slosse-Hermans, MJ.	61	3,652))	61	Mne D'hose, MC	55	703	,,
26	Ponnet, A	58	1,483))	62	Ivens, J	46	856	D
27	Robert, JM -G.	46	1,190	ħ	63	Gustin, G -J	65	3,400	>>
28	M ^{me} Hanus-Minon, M -JG	44	1,035	Đ	64	Van den Abeele, F-E	68	500	>>
29	Martiny, LLJ	- 55	1,773	ħ	65	Mile Fleury, MA	56	306	D
30	Van Esche, L	54	1,199	»	66	M ^{mo} Laffineur-Haine, V - L - J	54	2,107	35
31	Mile Holemans, J.M.R	47	1,309))	67	Lamy, LJ	55	1,032	>>
32	M ^{II} de Ravenne, LM -C	61	1,939	»	68	Verleye, E	58	1,352	Þ
33	Duson, GJ	56	1,883	n	69	Mile Cordens, M.J.M	57	141	>>
34	Mme Rinskopf-Bacq, IGMJ.	53	1,760	»	70	Mmo Vo Opdenberg-Maréchal, M -L	66	2,876	»
35	Cerfont, AJJ	44	. 955	ע	71	Mine Vo Verschaeren-Sennes, F.	73	698	»
36	Lhermitte, FJ	56	1,071	»	72	Mme, Fonbonne-Bologne, M -J -J	47	829	>>
37	M ^{me} Wesmael-Richal, M -L	40	650	»	73	Mile Haulot, M - A - M - L	47	626	>>
38	Caron, EE -C	39	777))	74	Verboven, L-J	50	1,002))
39	Coeman, A-M	58	2 946	»	75	Mme De Koninck-Koopmans, V - FM.	50	617	>>
40	Lacroix, FJ	56	1,477))	76	Mme Ve Prince-Beguin, E -ML.	56	1 533	>>
41	Mile Tijsmans, AC	54	824	»	77	Mile Mayeres, MJ.	56	1,014	3)
42	Scailteux, EJ	63	1,230	»	78	M ^{mo} Raman-Floin, R	75	89	»
43	Stockman, A	44	907	»	79	Bourdeaux, EVC.	43	917	»
44	Foucart, NG -J	58	1,933	>>	80	Dulaurij, LCFE.	51	1,010	." .»
45	M ^{me} Manche-Mauvisin, E,-MD.	47	1,192	»	81		53	1,330	»
46	Mme Paquet-Laurent, AM -A	51	1,152	»	82	Fashender, FL	55	907	" »
47	Mile Bischops, MTJ-J	37	501))	83	Mile Verroken, J	51	1,259	
48	M ^{me} Octors-Defontaine, H · A	37	598	»	84	Eelen, J-A	54	820))))
49	Carlier, AJ	55	1,793	' >	85	Plughers, LH	60	1,969	
50	Muc Ve Martens-Van Uytbergen, MTF-P.	55	2,020	»	86	Scarcez, A	60	378	»
51	Kockelmeyer, E	45	890	»	87	Blaise, JQG -A	47	967	» »
51 52	Mile Tijsmans, A	59	1,036	<i>"</i>	88	M ⁿ o Raux, MVH.	45	860	"
52 53	Schoonheijt, J-V	41	1,161	"	89	De Motte, G.	52	1,070	" "
55 54	Steenebrugen, A	60	4,466		90	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	72	2,465	
54 55	Mmo Vo Van Mulders-Scott, H -J -M.	55	2,086	>>	91	Herman, JM	60		»
99 	mand to the muluers scott, it so an.	υυ	∡,∪00	»	91	Mme Vo Muller-Rombaux, MF.	υυ	2,234	»
i				1		I) i		I

Numero d'ardre.	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Moutant des peneions.	Numero du Moniteur.	Numéro d'ordre.	noms, initiales des prénoms et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
92	Caille, NT -L	60	1,273	>>	127	Tourneur, VJ.	60	1,028	»
93	Rutten, JM	65	305	»	128	Mus Rouvroy-Nicolai, J.F.	45	1,204	»
94	Detrain, C	55	1,825	»	129	Stubbe, ET.	55	875))
95	Mile Frayard, SL	56	1,196	»	130	Kleintjens, JC.	60	883	»
96	Mm. Denonne-Ferier, MMSG	35	534	»	131	M∞o Gelée-Samyn, M -M	55	261	»
97	Mme Vo Martinis-Dufeignies, C -C.	56	1,506	»	132	Mme Vo Genonceaux-Cent, MF	56	.1,229	»
98	M ^{me} Gosselin-Demarbaix, A -A.	57	1,345	»	133	Braeckman, J-M	57	2,933	»
99	M ^{He} Kühnemünd, I -C -J	52	1,287	>>	134	Claes, A	53	2,703	>>
100	Van der Linden, G	78	2,615	»	135	De Keyser, AD	57	2,766	»
101	Mine Goossens-Veeckmans, IP.	52	1,364	»	136	Lebrun, J.BE.	53	2,722))
102	Van de Weyer, C-L	59	1,690	23	137	Alleman, A.M.J	70	1,657	>>
103	Juncker, P -EF	60	762))	138	Chabot, H - J	51	825))
104	De Wilde, C	60	1,396	. »	139	Hérode, HL	59	1,686	»
105	Mile Lemesle, S	58	1,083	»	140	Dille, E -G	60	3,200	3)
106	Timmermans, L-J	53	4,453	»	141	Milo Haseleer, CH	60	1,202	>>
107	America, PJ	61	762	»	142	Watry, J-B	64	3,400	»
108	Buggenhout, JT	66	1,690	»	143	Bayenet, GJ	52	1,422	»
109	Kefer, LJ	65	3,297	»	144	Mile Lambert, FF	69	433	>>
110	Erouilliez-Spinette, E -J	60	138	»	145	Warnotte, G-J	62	3,400	>>
414	Wilmet, L -J	60	1,303	»	146	Wicht, E-J	60	227	>>
112	Raulet, J-C	67	757	»	147	Mme Cors-Fievet, M-E	51	918))
113	Mmc Detrain-Penninckx, AP.	60	1,608	»	148	Mme Eliaers-Brux, MJG	46	836))
114	Mine Lhomme-Coffin, J-F	60	98	>>	149	Genot, FJB.	55	1,474	>>
115	Lambotte, JJE	55	105	»	450	Mine Ve Hecq-Massart, L-MG.	56	1,429	»
116	Mile Brohez, L-AC	55	243	>>	151	Mme Leconturier-Lacourt, MJ	51	1,198	»
117	Mme Demannez-Frappat, E -L -H.	39	517	"	152	M ^{me} DeBusscher-Mullier,MLPJ.	67	733	>>
118	Lapiere, LJ	57	4,666	>>	453	Vidrequin, D -MV	48	1,677	>>
119	Mmr Vr Vanderhaagen-Soudant, T.J.A. (Pension revisée. Rem- placelapensioninscrite en 1907).	48	1,531	**	154 155	Van den Putte, JC	42 57	925 1,532	»
120	Dardenne, AJ	51	1,358	»	156	M ¹¹⁰ Gilias, J - M.	54	1,679	>>
121	Damoiseaux, J-B	56	1,515	»	157	Mile Beff, AJ	46	893	>>
122	Mile Bacus, MA	45	715	»	158	Lambrechts, JD.	55	1,533	
123	Mme Stevens-De Groof, R	43	58))	159	Fortemaison, O -J.	53	1,426	»
124	Mile Van Bergen, M.A	63	563))	160	Van Roy, M - F - L	60	3,810	
125	M ^{II} • Lahure, M -J	57	798	»	161	De Lamalle, H	73	640	
126	Parret, CC	37	309		162	Romaio, JBJ	54	2,633	»

Numero d'ordro.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur,	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Noniteur
163	Mme Ve Vliex-Vanderhaegen, I	72	1,266	>>	197	Debecker, G	66	1,664	
164	Mile Van Caeneghem, C -M	55	175	»	198	Jeanmart, E -J	53	1,838	»
165	Minne, A -PC	60	1,326	<i>»</i>	199	Mmc Massart-Chevolet, MH.	52	867	»
166	Mile Maubach, EAD	45	4,349	,	200	Monoyer, NC.	34	479	»
167	Pieters, R	56	2,520	>>	201	M ^{He} Bouché, RV.	51	1,083))
168	Vanhaute, A -M -S	37	463	>>	202	Mme Ve Vanderaa-Waroux, A -ME	55	1,003	» »
169	Lahaye, JPC	61	915	>>	203	Mile Deleau, EHL.	58	744)) »
170	Gooris, G. (Pension revisée, Voir	52	1,406	>>	204	Demeuse, G.LJ.	52	1,447	"
171	M== Mothy-Carlier, EC	P.C	0.000		205	Mmc Largefeuille-Lemmens, L-	53	1,974	, " , »
172	Mme Van de Putte-Wiemer, EA.	56 55	2,020	״	200	DT		1,014	,,
173	Mme Kestens-Van Weverenbergh,	44	1,653	"	206	Martens, PH.	60	1,506	»
	E-P.	44	723	»	207	Remy, J-J.	69	3,533	»
174	Mme Malevez-Lahy, M1-D	47	703	»	208	Yan der Biest, A	58	3,186	>>
175	Mees, JF	54	1,212	»	209	Mmo Delleau-Regniers, R	56	50	»
176	Mignolet, TJ.	60	1,440	»	210	Mme Brichant-Piraux, CO	55	1,116	»
177	Nme Ve Smedts-Massart, VML.	61	2,933	»	211	Mme Deglin-François, MV	50	775	»
178	Talmasse, PFJ	58	2,788	»	212	Mme Dewolfs-Huijgh, MM	55	1,943	»
179	Mme Ve Wever-De Witte, JC .	59	1,653	>>	213	Mmc Gilles-Bultot, A -ML.	53	1,461	»
180	Marschant, J	54	2,160	»	214	Rayé, A -J. (Pension revisée. Yoir nº 358).	62	390))
181	Van Noyen, JC.	62	4,186	>>	215	Mile Philippet, MP	54	129	»
182	Mme Verbruggen-Lans, E.	55	2,382	»	216	De Decker, C	57	1,866	»
183	M ^{He} Waroquiers, MMJ	47	1,058))	217	Mme Moulaert-Hoffmann, JEL	33	349	»
184	Berger, E -J	58	1,610	»	218	Mme Prangey-Questienne, L -J	34	246	»
185	Mile Vanderbeek, MGD.	51	1,831	»	219	Mme Heirman-De Clot, EFM	51	1,545))
186	Charon, D	53	105	33	220	Mme Roclofs - Vansuetendael, C	38	682	»
187	Mme Ve Donnay-Schelling, M-1.	56	2,020	>>	001	H-E.			
188	Mmc Defrenne-Louis, RJ.	60	131	»	221	Mme Vo Sanglier-Coumans, M - EVL.	50	976	»
189	Mme Van Ecckhaute-Deleuze, M -L.	53	1,292	>>	222	Leën, H	50	1,218))
190	Mile Fays, E	68	508	»	223	Mme Foulon-Genicot, FC-M.	53	472	>>
191	Mile Ducat, LJ	51	704	»	224	Mme Bizet-Bureau, JC.	55	1,406))
192	Hollaert, M	57	1,027	»	225	Mino Vo De Can-Vandermeeren,	56	248))
493	Felten, J	46	720	»	000	M −J,			
194	M ^{me} Ve Vigneron-Geerinckx, E. MVA.	60	801	»	226	Mme Scrvais-Nihoul, E -FJ	56	1,138	» ·
195	Mile Van Melle, L-M. (Pension	55	9 100		227	De Paepe, J	55	231	>>
_ , ,	revisée. Remplace celle inscrite en 1907).	บอ	2,486))	228	Mmo Pirotte-Braine, MV.	53	1,295	»
196	Mile Wleeberghs, MV.	1:0	n ea		229	Mme Servais-Hanquet, BMJ.	49	670))
100	were this, m	62	926	*	230	Mme Lemaître-Andries, MO	54	990))

Numèro d'ordro.	fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Åge.	Montant des peasions.	Numero du Moniteur	Numero d'ordre.	fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
231 232	Lelièvre de Staumont, MFJEJ Hardij, LF.	60 60	1,389 2,297	>	267	M ^{me} Hendrick-Langerock, LH - C -FG.	35	69 0	»
233	Hault, LJ.	57	2,297	»	268	Mile Servais, M	52	409	· >>
234	Mino Gilbert-François, Z	42	498	»	269	Mue Hambursin, EJ.	51	974	>>
235	Noël, AJ	51	1,636	" »	270	Jacques, FHJA.	38	813	»
236	Pietquia, LFJ.	46	928	" »	271	Delvaux, DJ	59	1,854	»
237	Mme Navarre- Wilmé, E	57	1,509	"	272	dimo Kayls-De Saedeleer, C-EM	55	977	»
238	Clerbois, HDJ	50	1,499	»	273	Reisch, JJ	57	1,563	»
239	Mmo Michel-Foucart, MM J.	51	1,176	»	274	Mme Hoyaux-Classens, GA.	34	266	»
240	Paulus AJ.	60	2,201	»	275	Roger, II -R	57	1,596	>>
241	Mile D'Allecourt, MJFG	55	248	»	276	Vadin, J-J.	54	1,144))
242	Mmo Gérard-Thiry, EH	44	534	»	277	Maens, JH.	60	2,631	»
243	Buchet, L.N	60	944	»	278	Mile Decelle, FJ.	55	940	»
244	Van Ouytsel, G	60	1,287	>>	279	Menu, E -ADJ. A	55	1,534	»
245	Milo Delhousy, M -J -B	64	1,194	»	280	Mme Degardin-Urbain, JF	57	1,141	»
246	Leemans, J	57	1,733))	281	Mile De Weerdt, R	24	475	>>
247	M ^{ajo} Nissen, MEJ	64	2,012	»	282	Mmr Degive-Le Delier, VFC.	62	1,479	>>
248	Tricen, JP -J.	5 5	1,513))	283	Mile Nartiny, LJ.	58	2.219))
249	Maclot, JGC	57	1,093	10	284	Van den Poel, H	60	1,166	»
250	Mm. Pholica-Lincez, VE	61	559	»	285	Legrand, E-H	51	1,463	»
251	Waleckx, JJ	57	1,446	»	286	Mile Sadet, MC	43	602	>>
252	Mile Geerinckx, MA -AC	52	1,106	»	287	Mile Olioger, J.	55	607	>>
253	Servais, FJ.	57	739	D	288	Mmc Dubois-Baldewijns, MA-A.	54	100	>>
254	Dehovre, CR	53	1,313	»	289	Mile Courtmans, AJM	63	800	»
255	M ¹¹⁰ Dusausoit, MF	38	374	»	290	Mme Defever Dickschen, EAR.	44	744	»
256	Drumaux, MEA	60	1,612	»	291	Mme Vo Daems-Bries, MCV.	57	4,065	>>
257	Gérard, E	43	1,270	»	292	Milo Liekens, ACF.	40	566	»
258	Bansart, LVJ	60	336	»	293	Mme Vo Chenoy-Mercier, EMHJ.	51	754	>>
259	Gooris, G. (Pension revisée. Rem- place la pension nº 170).	52	1,413	>>	294	Dewyze, A	50	1,020	>>
260	Simon, J-L	45	ดาย		295	Leboutte, L.J.	41	756	>>
261	Lambert, F-J.	51	4 909))	296	Dubois, JJ.	55	1,440	»
262	Mmr Bernard-Basse, M	47	1,203 660	3)	297 298	Rozet, JJ.	58	1,486	>>
263	Thriaux, AJ.	59	248	» »	298	Grawez, FJ	50	1,580	>>
264	De Smedt, R - M	29	243	» »	300	Mme Thomas-Barbette, M - C M .	43	735	>>
265	Dieudonné, A	57	4,436	» »	301	Mile Fleurhaey, JJ	56	876	»
266	Kocké, M -L	58	1,463	» »	302	Georges, A -J	58	1,673	'n
250		30	1,400	"	002	Maic Ve Derenne-Defrêne, AG.	65	1,200	"

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplics en dernier lieu par les pensionnaires, (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	"onlant des pensions.	Rumero du Moniteur,	Numero d'ordre.	NONS, INITIALES DES PRÉNONS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions,	Numero du Moniteur.
303 304	M== Jacquet-Radoux, ACV Hallynck, CL.	60 54	2,066 1,353	»	339	Rayé, AJ (Pension revisée Rem- place la pension indiquée au nº 214.)	62	445	»
305	Mmo Huygens-Vanderheven, M	60	3,259	>>	340	Mile Caers, MP.	55	175	»
306	Van Hoeymissen, J	60	3,290	>>	341	Duchesne, L	59	1,503))
307	Bruyneel, T	52	1,350	>>	342	Van Der Steen, PJ	56	1,436	>>
308	Devos, J	60	4,313	»	343	M=0 Gengout-Massart, ELJ.	50	835	»
309	M™ Arnould Paesmans, CMG.	50	1,191	»	344	Wartique, FYL.	56	2,733	»
310	Leclercq, VJ	56	2,112	»	345	Mile Burvenich, J -G	58	3,413	»
311	De Clippel, L	58	278	>>	346	Jacoby JJ	73	1,313	>>
312	Doncel, PJ.	51	1,050	»	347	Mee Y' Leblois-Debrucq, ML	58	2,066))
313	Neyrinck, CP.	58	2,725	>>>	348	N== Rasse-Brognier, HJJV.	60	2,594	»
314	Mm. Focroule-Havet, M -C	54	1,260	»	349	Rocher, JB	60	635	»
345	Mile Toussaint, M	53	1,094	>>	350	Auverdin, A J. (Pension revisée.	54	1,374	»
316	Vereist, P-J	58	964	»		Remplace la pension inscrite en 1907.)			
317	Deuse, FJ	53	1,330	»	351	Vergauwen, AFG	45	849))
318	Mme Vo Dequesne-Dasselborne, E.	66	561	»	352	M ¹¹⁰ Huskin, MZ	45	742	, »
319	Plompen, L	41	755	»	353	Mile Dizelle, LYL	59	1,710	>>
320	Lammens, ES	51	1,283	»	354	Mile Remy, MJCS	48	1,340))
324	Mile Selvais, AA	56	66 t	»	355	Gustin, A.HJ.	43	820	>>
322	Jossiaux, LP	41	1,019	>>	356	Materne, J - J	65	2,066	<i>)</i>)
323	Nulens, AE	53	452))	357	Cabay, G -J. (Pension revisée.	40	405	,)
324	Mile Herreboudt, SEF,	56	1,600	>>		Remplace la pension inscrite en 1893.)			
325	Mme Mecrt-Kerkoff, MJE	30	1,759	>>	358	Mile Metz, HMC.	44	738	>>
326	Mme Marcq-Vallez, MT	51	1,142	»	359	M=e Devos-Verhoeven, CFC.	50	1,725	»
327	Mme Chibert-Saublens, MT	50	1,971	>)	360	Mile Martinot, MHJ-A	50	753	»
328	Mnie Mathy-Bertrand, AJ	51	822	»	361	Angenot, FJ.	60	526	>>
329	M ^{Ne} Puttemans, CMI	50	1,946	»	362	Jacob, VF.	64	266	»
330	De Smet, L	61	1,476	>>	363	Steppé, A	49	4,332	»
331	Dodrimont, MJ	56	1,236	»	364	Leduc, EVE.	52	1,531	>>
332	Callebert, OMJ.	54	940	>>	365	Mmc Ve Biestracten-Simon, ML.,	53	220	»
333	Mile Gillet, ME -E	51	182	»	366	Mile Hallez, LM	42	1,160	»
334	Godefroid, J	55	2,333	»	367	Mm• Van Oirbeeck-De Backer, AM.	45	789	,,
335	Mile Quertainment, L-E	54	2,413))	368	Verlieyen, EJ.	56	1,482	»
336	Mmo Wadin-Guerlot, EJ.	49	45	»	369	Volvert, H - J.	36	304	, ,
337	Lycke, RJ	34	325	»	370	Mme Ve Deladrier-Murlot, CL.	78	2,076	»
338	Scheerlinck, CL	62	1,294	>>	374	M ^{me} Legay-Gamache, FG ,	43	510	»

Numero d'ordre.	NONS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des peusions.	Numero du Honiteur.	Numéro d'ordre.	nons, initiales des prénoms et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont it est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numèro du Moniteur.
372	M ^{me} Pirson-Wéry, MHJ.	42	735	»	390	Hallaert, CL	55	922	»
373	Ackx, C	52	823	»	394	Mas De Brauwere-Sneyers, ML.	55	178	»
374	Botte, GAM	46	1,272	»	392	Mme Ve Dubois-Bouckaert, M	79	452))
375	M™ Willekens Van Dingenen, MC	42	100	»	393	M=e Biesbrouck-Coopman, EP.	49	75	»
376	Pelekmans, C	48	804	»	394	Bruyère, A -MF	49	475	»
377	M ^{lle} Boutens, MJ	58	480	»	395	Mit- Marchandise, AAJ	56	1,321	»
378	M™o De Luyck-Richelle, A -M	55	175	»	396	Mme Voigt-Van Eeckhoudt, MME.	34	282	"
379	Mmo Siméon-Holsters, LP	46	1,430	»	397	Mme Van Sinay-Bogaerts, JMG.	55	175	»
380	Mile Van Rossom, A	55	88	»	398	Mmo Van den Oostende-Langleit, M	51	844	»
381	Mile Dehaye, MC	53	1,321	» ·	399	M ^{mo} De Coster-Janssens, TR.	62	105	»
382	Mile Dohet, MP -I	57	404	»	400	Fontenelle, T	65	2,125	»
383	Mme De Hoon-Inghels, C	60	1,102	»	401	M ^{mo} Vr Goffins-Zwendelaar, A – M -P.	72	106	»
384	Ligtvoet, NT	64	1,018	»	402	M ^{me} Gernaert-Vandenhouten, EJ.	45	883	»
385	Mmc Verlinden-Poulain, T	43	564	»	403	Mahieu, E-JPJ.	57	2,550	»
386	Hougardy, LJ	51	1,246	»	404	Mme Pocet-Demanct, MJ.	54	809	" »
387	Pfeiffenschneider - Vanderschoot, J-T	44	1, 2 69	»	404	id Pocet-Demanct, inJ.	94		"
388	Binamé, ZJ	35	424	»		TOTAL. , . fe.		501,633	
389	Assen, J	50	1,428	»					